Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 91 (1955)

Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XCIe ANNEE - No 28 30 juillet 1955

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Poste au concours. — Révision du « Statut ». — Un nouvel inspecteur. — Association cantonale vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille. — L'association des maîtresses ménagères vaudoises prend congé de Mlle Delarageaz, inspectrice. — Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise du 30 janvier 1955. — Assemblée de la Société coopérative de la S. P. V. du dimanche, 30 janvier 1955.* — **Genève :** *U.I.G.M. : Rapport du président pour l'année 1954-55. — U.I.G.D. : Rapport de la présidente pour l'exercice 1954. — U.A.E.E. : Rapport d'activité sur l'exercice 1954-55.* — **Neuchâtel :** *Rapport du président de la S.P.N-V.P.O.D. — Variété.*

Partie corporative

VAUD

POSTE AU CONCOURS

Jusqu'au 3 août 1955.

Lucens : Instituteur primaire supérieure.

RÉVISION DU « STATUT »

La Commission du Grand Conseil chargée d'étudier le « **Projet de loi modifiant la loi du 9 juin 1947 sur le statut général des fonctions publiques cantonales** » est au travail. Elle se compose de MM. les députés Schumacher, président et rapporteur, Bringolf, Bujard, Burnat, Chesaux, Clavel, Deppen, Fattebert, Gillard, Margot, Métraux, André Meylan, Petit, Portmann, Tissot.

Le Grand Conseil siègera fin août et début de septembre. Il sera intéressant de suivre les débats de notre législatif cantonal lorsqu'il abordera la discussion du « projet » mis au point par la Commission paritaire et adopté par le Conseil d'Etat.

E. B.

UN NOUVEL INSPECTEUR

François ROSTAN, maître d'application à l'Ecole Normale, porteur du brevet de maître primaire supérieure et de la license de l'Ecole des sciences sociales et politiques (mention pédagogique) de l'Université de Lausanne vient d'être nommé inspecteur scolaire en remplacement de M. James Schwar qui prend sa retraite. (Nous aurons l'occasion de revenir sur la carrière féconde de ce dernier).

Nous souhaitons au nouvel inspecteur beaucoup de joies et de satisfactions dans sa nouvelle carrière et le félicitons du choix des autorités communales lausannoises. F. Rostan, qui est un membre fidèle de la S.P.V., saura — nous n'en doutons pas — être le bon conseiller, le

porteur d'enthousiasme, le « remonteur de moral », l'ami compréhensif du corps enseignant citadin qui, plus que tout autre, est soumis à une fatigue nerveuse dont l'antipode est la sympathie et la cordialité des chefs... et des collègues !

E. B.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Le nouveau comité de l'Association des Maîtresses de travaux à l'aiguille s'est constitué de la manière suivante :

Présidente : Mme B. Duruz-Roulin, av. Mont d'Or 34, Lausanne

Vice-présidente : Mlle H. Mathey, Morrens

Secrétaire : Mme S. Lätt-Bignens, Pré du Marché 33, Lausanne

Caissière : Mlle H. Bourqui, Lutry
Mme J. Reymond-Cand, Chardonne

Suppléante : Mme B. Peyer-Vaucher de la Croix, Lausanne
(Ne fonctionnera qu'en 1956).

L'ASSOCIATION DES MAITRESSES MÉNAGÈRES VAUDOISES PREND CONGÉ DE MLLE DELARAGEAZ, INSPECTRICE

Salon du Central, 4 juillet 1955.

Mme Pittet-Novi, Echallens, présidente par intérim, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres et aux invités :

MM. A. Martin, chef de service, G. Jacottet, municipal, directeur des Ecoles de Lausanne, G. Chevallaz et J. Zeissig, ancien et actuel directeurs de l'Ecole Normale, P. Vuillemin, président S.P.V., Mesdames Michod-Grandchamp, Nielsen, Mlles Jacot-Descombes et Dessonaz, inspectrices, Mme Reymond-Cand, présidente de l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille.

Elle regrette tout spécialement l'absence de Mme Mellet, retenue par la maladie.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par Mme Steck-Masson, Lausanne, des comptes par Mlle Oulevay, Yverdon, la présidente présente son rapport. Elle remercie sincèrement Mlle Jacot-Descombes, inspectrice, qui a présidé pendant huit ans l'association. Fleurs et souvenirs lui sont offerts avec les meilleurs vœux de ses collègues pour sa nouvelle tâche.

La société compte 68 membres actives, 36 membres auxiliaires, 4 membres d'honneur. Mlle Marthe Guignard, Corsier, fête son 30e anniversaire de membre active.

Mlle Chappuis, Rolle, est élue membre du comité. Une assemblée extraordinaire est prévue pour l'automne afin de réserver l'après-midi aux adieux « officiels » à Mlle Delarageaz. Mme Pittet-Novi exprime à notre inspectrice les sentiments de reconnaissance et d'affection de toutes les maîtresses ménagères du canton. Elle rappelle que Mlle Dela-

rageaz fut la première présidente de l'association et qu'elle fit triompher en 1946 la création de la « Fédération romande des maîtresses de l'enseignement ménager ».

— Vos visites ont toujours été réconfortantes, vous saviez si bien insister sur ce qui était bon ; vous n'avez jamais craint de nous arrêter, de discuter, de « conquérir ». Pour toute votre activité, votre travail, nous vous disons merci et vous souhaitons longue vie, santé, repos et détente complète. Avec cadeaux et fleurs, Mlle Delarageaz doit accepter le titre de **Membre d'honneur** de notre association.

M. A. Martin, chef de service, place cette journée sous le signe de la reconnaissance et exprime sa très grande joie. Il salue tout spécialement Mlle Dessonnaz, inspectrice fribourgeoise, et Mme Michod-Grandchamp, sa fidèle collaboratrice. Il rappelle à Mlle Delarageaz des souvenirs d'autrefois, alors qu'elle était jeune institutrice à Bussigny, puis il la revoit au Département où elle succède à Mme Michod. L'enseignement ménager était à peu près réalisé mais il restait la question des internats, la création de l'enseignement aux classes primaires supérieures et secondaires. Mlle Delarageaz fut la collaboratrice du livre « Chez nous » et de celui de « Connaissances pratiques » qui sortira de presse cet automne. Il réitère le témoignage de notre affection et de notre estime ainsi que les bons vœux pour sa retraite.

Monsieur G. Jacottet, municipal et Directeur des Ecoles, exprime ensuite la reconnaissance des autorités lausannoises et remet à Mlle Delarageaz un bouquet estival cravaté aux couleurs de la Ville de Lausanne.

Mme Michod-Grandchamp est très émue lorsqu'elle dit à Mlle Delarageaz ce qu'elle pense de sa vocation : « Vous avez défendu l'enseignement ménager de tout votre cœur, vous avez toujours trouvé ce qu'il fallait faire, vous partez avec l'affection de toutes celles qui vous ont connue ».

Mme Pittet-Novi donne lecture d'un message de Mme Mellet-Briod qui fut à l'Ecole Normale la fidèle collaboratrice de Mlle Delarageaz.

M. G. Chevallaz insiste sur cette entente de « l'équipe » ménagère de l'Ecole Normale et redit toute la joie qu'il a eue à travailler avec elle. Il termine en offrant à Mlle Delarageaz quelques conseils pour le temps de la retraite...

Mlle Dessonnaz, inspectrice de l'enseignement ménager fribourgeois s'associe à tous les vœux qui ont été présentés à sa collègue et l'assure de l'affection et de l'estime de toutes les maîtresses de son canton.

Au cours de la partie récréative, menée avec beaucoup de talent par Mlles Ducret, Vick et Mme Grin-Mottaz, Mlle Delarageaz remercie MM. Martin, Jacottet, Chevallaz, Mme Michod et Mlle Dessonnaz et assure toutes les maîtresses de son souvenir heureux et reconnaissant.

La S.P.V., dont Mlle Delaregeaz fait partie, s'associe aux vœux de douce et heureuse retraite qui lui ont été présentés. Privée (bien malencontreusement) de ses droits de membre actif lors de sa nomination comme inspectrice, elle fut une des premières à demander sa réintégration lorsque nos Statuts furent moins draconiens. Mlle Delarageaz a montré de nombreuses marques d'attachement à notre société et elle s'en va « entourée de l'affection de tous ». N'est-ce pas là le plus beau

---

Collègues ! ***Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.***

témoignage que puisse lui rendre le corps enseignant. Elle était en effet de ceux qui savent encourager en mettant en lumière les efforts fournis et les résultats acquis. Merci à Mlle Delarageaz pour la belle tâche qu'elle a accomplie et pour sa bienveillance jamais en défaut. E. B.

30 janvier 1955

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Année après année, c'est la tradition, la Société pédagogique vaudoise tient ses assises au Casino municipal de Montbenon. C'est donc dimanche après-midi, 30 janvier, que les membres du corps enseignant s'y sont rencontrés nombreux. Ils témoignent ainsi de leur fidélité à une profession de plus en plus délicate et de leur attachement à une association dont il convient de répéter les buts essentiels :

a) Perfectionner la culture générale et professionnelle de ses membres.

b) Adapter à l'époque actuelle les moyens d'enseignement.

c) Protéger et défendre les intérêts de ses membres.

d) Obtenir, dans une plus large mesure, la collaboration entre les autorités et le corps enseignant.

C'est au chœur mixte du corps enseignant de la Broye qu'échoit l'honneur, cette année, d'introduire l'assemblée. L'assistance ravie, séduite par un programme varié, savamment interprété, applaudit longtemps les chanteurs, leur directeur, P. Arn, inst. à Combremont-le-Petit, et le président, M. Buttet, de Lucens, qui présenta avec humour ce groupement sympathique.

M. Barbay, président de l'assemblée, remercie cordialement ces messagers de la belle musique.

Il déclare, ensuite, ouverte l'assemblée générale S.P.V., à 15 h. 15.

Il ouvre les débats, en souhaitant à chacun une chaleureuse bienvenue, et s'adresse spécialement à ses collègues :

« L'année 1954, dit-il, restera dans toutes les mémoires, l'année du Congrès de Neuchâtel. »

Alors que celui de Lausanne avait traité de problèmes pédagogiques, le congrès de Neuchâtel a mis l'accent sur l'aspect social de notre profession.

Il insiste notamment (Thèse III).

... « sur le droit de nos associations de participer dans une plus large mesure et d'une manière plus effective et plus méthodique à la gestion de l'école.

C'est en assistant à nos assemblées que vous aiderez vos représentants à faire reconnaître ces droits qui un jour ne seront plus contestés. »

Puis il poursuit en saluant la présence de M. le conseiller d'Etat **P. Oguey,** de MM. G. Chevallaz, ancien directeur de l'Ecole Normale et membre d'honneur de la S.P.V., M. Zeissig, directeur de l'Ecole Normale, M. Decorvet, chef de l'Office du personnel, M. Margot, secrétaire de la Fédération des Sociétés des fonctionnaires de l'Etat, M. Thur, président de la S.V.M.S., Mlle Seilaz, secrétaire de la S.V.M.S., M. Neuenschwander, président de la Société pédagogique romande, M. Pierrehumbert, vice-président de la S.P.R., M. Willemin, rédacteur du Bulletin corporatif, M. Chabloz, rédacteur de l'Educateur, M. R. Michel, secrétaire de la Fédération internationale des instituteurs, des délégués des diffé-

rentes sections de la S.P.V., des délégués des associations vaudoises des maîtres spécialisés, des représentants de la Presse, qui sont remerciés pour l'impartialité avec laquelle ils rendent compte de nos débats.

Il excuse ensuite l'absence de M. Martin, chef de service, retenu par d'autres obligations, M. Freymond, président des T.F. et de M. Gachet, délégué du Consil synodal, empêché par la maladie.

Les collègues décédés dans l'année ne sont pas oubliés. Le président invite l'assistance à se lever pour honorer leur souvenir.

M. P. Oguey, chef du Département, a ensuite la parole. Ce magistrat qui, de son propre aveu, suit l'activité de la S.P.V. avec intérêt, est toujours écouté avec beaucoup d'attention. Cette allocution ayant été publiée intégralement dans l'Educateur du 12-11-55, soulignons ici quelques points prometteurs et encourageants :

« ... parler bref, c'est choisir le plus actuel et le plus urgent. Je me bornerai donc, à cette assemblée de 1955, à vous parler d'un problème qui doit trouver sa solution d'ici le printemps prochain : celui des traitements des personnes soumises au statut des fonctions publiques cantonales, en particulier, celui du corps enseignant...

» Dans son étude, le Conseil d'Etat a le devoir de se préoccuper de trois choses :

» 1. Il doit examiner la situation de l'ensemble des fonctionnaires (ceux-ci étant affectés par les fluctuations du coût de la vie).

» 2. Il doit examiner la situation propre de chaque catégorie de fonctionnaires.

» 3. Il doit tenir compte de l'ensemble dans les décisions qu'il prendra et calculer exactement la portée financière de ses propositions au Grand Conseil... »

Ayant démontré que le gouvernement, parfaitement conscient de la situation de ses fonctionnaires, désire sincèrement trouver une solution équitable à tous les problèmes qui se posent, M. Oguey termine sur un plan moins matérialiste en nous remerciant (et nous y sommes sensibles) pour la patience et le dévouement que nous apportons dans l'exercice de notre profession et en nous souhaitant courage, santé et bonheur.

Le président traduit les applaudissements de l'assemblée en remerciant le chef du Département de l'instruction publique pour son message. Sans commentaire, il passe à **l'ordre du jour, adopté sans discussion.**

I. — **Procès-verbal :**

Il est admis sans aucune observation.

II. — **Rapport des vérificateurs des comptes :**

Chacun se déclare d'accord avec le rapport, qui est **adopté à l'unanimité.**

Les comptes étant ainsi acceptés, décharge est donnée de leur mandat au comité et aux vérificateurs.

III. — **Budget et cotisation :**

Le trésorier expose le budget en détail (paru dans l'Educateur du 22-1-55).

La cotisation reste inchangée.
Aucune discussion.

Ce budget est accepté avec l'accord complet des suffrages.

IV. — **Rapport du Comité central :** (publié dans le journal corporatif du 22-1-55, p. 43 et suivantes).

Discussion :

M. Petit : L'Assemblée doit être pour nous l'occasion d'évoquer **l'aggravation des conditions de notre travail :** enfants nerveux, instables. A son avis, l'opinion publique n'est pas suffisamment renseignée sur ces difficultés croissantes.

Le C.C. se doit d'informer l'opinion de ces conditions toujours plus pénibles.

M. Petit ne croit pas qu'il existe entre autorités et corps enseignant une collaboration effective. Il constate également que le plan d'étude n'a rien apporté de bien nouveau. Il déplore surtout la surcharge des classes qui représente le principal obstacle à la réforme de notre école.

La suppression du relâche de février, halte indispensable pour chacun, **le rétablissement de l'horaire complet,** en première année du degré moyen, sont des faits qui prouvent, en face de nos difficultés, l'incompréhension de ceux qui nous dirigent.

Il exprime aussi le vœu que la « Réforme scolaire » parte de nous (l'individualisme dans notre profession fait que chacun se débrouille comme il peut...). Nos intérêts matériels étant très bien défendus par le Comité central, il demande que la Commission de presse concentre son effort sur la question des effectifs pléthoriques.

Les applaudissements nourris et prolongés démontrent indubitablement que ces problèmes nous préoccupent tous.

M. Vuillemin, président du C.C., félicite et approuve le collègue Petit, prend bonne note de ce vœu qui est celui de chacun.

M. Lavanchy demande que la S.P.V. choisisse et fasse paraître de bons textes de bons auteurs.

M. Vuillemin transmet au « Groupe de travail S.P.V. » qui est à disposition pour examiner n'importe quel sujet d'ordre pédagogique.

M. Braissant trouve anormal qu'un collègue qui passe de primaire à primaire supérieure ne reçoive pas immédiatement le salaire dû à sa nouvelle fonction.

M. Vuillemin répond que le C.C. a lutté pendant quatorze mois **pour faire valoir le droit de celui ou celle qui passe à une nouvelle fonction.** Cette question est close pour l'instant. Toutefois, se basant sur ce qui a été accompli jusqu'à ce jour, il demande que confiance soit faite au C.C. pour défendre l'idée que la mise en valeur d'un nouveau brevet n'est pas l'équivalent d'une promotion.

Pleine confiance est accordée au comité compétent et toujours dévoué.

Mlle Suter (maîtresse enfantine) demande qu'une maîtresse enfantine soit autorisée à faire un brevet spécial.

Le C.C. fera les démarches auprès des autorités.

V. — **Proposition des sections :**

Aucune.

VI. — **Propositions individuelles :**

M. Beauverd a proposé le 17-1-55 :

« a) Qu'un jour entier par année soit consacré à notre société ; un samedi semblerait particulièrement indiqué.

» b) Notre congrès S.P.V. s'occuperait en matinée des affaires administratives et financières (l'actuelle assemblée générale), alors que l'après-midi serait réservé à une question d'ordre professionnel, touchant de plus près les enfants et l'école. »

Dans un court exposé, il précise son dessein et allègue en sa faveur, la peine que d'aucuns ont à se rendre à l'assemblée le dimanche après-midi. Il regrette que la durée trop courte de nos débats nous empêche de discuter en toute sérénité de nos problèmes professionnels.

Il constate cependant que sa proposition est contraire aux statuts. Difficulté aisément surmontable : il suffirait que nous envisagions une nouvelle rédaction de l'article 16 (p. 7) des statuts.

M. Campiche félicite le collègue Beauverd et se rallierait volontiers à la rédaction d'un article nouveau.

M. Gfeller pense qu'il faut examiner la question de demander congé au Département. Il appartient au C.C. de peser le pour et le contre et de ménager en tout cas sa liberté.

M. Beauverd compare notre situation à celle des maîtres secondaires qui disposent d'un matin de congé.

M. J.-P. Rochat (Blonay) appuie le principe de l'indépendance et demande que les sections soient consultées.

M. Michel appuie la proposition Beauverd, corrigée par celle de M. J.-P. Rochat et se déclare d'accord de consacrer une journée entière à notre association.

Mlle Pernet pense qu'il serait bon de connaître les expériences faites par l'A.V.M.S.

Le président clôt la discussion en posant la question de principe sur la proposition Beauverd.

Le principe est admis à une forte majorité (moins 7).

Il met aux voix la proposition Rochat : étude à faire cette année par les sections.

Cette dernière proposition est acceptée à une majorité évidente, également.

M. J.-P. Rochat : propose l'étude d'une convention entre C.C. et hommes de lettres afin d'obtenir la suppression des droits d'auteurs pour les représentations scolaires.

C'est une nouvelle question à étudier.

M. A. Chevalley : formule le vœu suivant, dont il prend l'entière responsabilité :

Conscient de ses responsabilités envers l'enfance et la Société, préoccupé des menaces qui planent sur le monde, le corps enseignant vaudois, imitant en cela divers Conseils législatifs de Suisse romande, verrait avec satisfaction et appuierait toute démarche que nos Autorités fédérales pourraient tenter en faveur de la Paix et de la condamnation des armes de destruction massives. »

Cette proposition est adoptée à une évidente majorité.

VII. — **Elections statutaires du Bureau de l'assemblée** arrivé au terme de son mandat :

M. Maibach trouverait normal que ce prochain Bureau soit formé de deux dames et de trois messieurs, étant donné la proportion des institutrices dans notre association.

Pas d'opposition.

Le nouveau Bureau, ayant selon les statuts, à s'organiser lui-même, est renouvelé comme suit :

MM. J.-P. Rochat, Blonay ; André Rochat, Premier ; J. Viénet, Roche. Mlles B. Leresche, Lausanne ; André, Begnins.

Les tâches du C.C. sont toujours plus nombreuses et épuisantes. Au nom de tous, le président de l'Assemblée tient à le remercier chaleureusement pour son entier dévouement.

L'assemblée est levée à 17 h. 35.

Le président : *F. Barbey.* La secrétaire : *H. Gachet.*

Dimanche 30 janvier 1955

ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA S.P.V.

Caisse de secours et invalidité

L'assemblée de la Société Coopérative de la S.P.V. a tenu ses assises annuelles au Casino Municipal de Montbenon, le 30-1-55. Le Bureau est constitué comme suit :

Président : BARBAY Fernand, Renens.

Vice-Président : Monnet Louis, Territet.

Secrétaire : Gachet Hélène, Lausanne.

Membres et scrutateurs : Ruchet Gabriel, St-Légier ;
Germont Pierre, Renens.

Le président, F. Barbay, ouvre la séance et met en discussion l'ordre du jour proposé dans l'Educateur du 15-1-55.

L'ordre du jour est adopté.

I. — **Procès-verbal : admis** sans discussion.

II. — **Rapport du Conseil d'administration** : déjà paru dans l'Educateur.

III. — **Rapport de vérification des comptes :**

Après le rappel du résultat de l'exercice, qui se présente comme suit :

Capital au 31 décembre 1954	173 727.33
Capital au 1er janvier 1954	169 736.65
Bénéfice de l'exercice 1954	3 990.68

Ce rapport, mis en discussion, est adopté à l'unanimité.

IV. — **Rapport de la Commission Caisse de secours et motion Lavanchy :**

Rappel :

En 1952, le Comité central était prié d'étudier la création d'une Caisse au décès S.P.V.

En 1953, la Commission chargée de cette étude porte son attention sur les cas de maladie de longue durée. Le temps lui ayant manqué pour l'étude de cette motion, la commission poursuit son travail.

En 1954, la commission, d'entente avec le motionnaire, propose une enquête auprès des sections S.P.V., afin de pouvoir prendre une décision à l'assemblée générale de 1955.

En 1955, dans son rapport, M. Pasche constate que, dans leur forme actuelle, les statuts donnent toute latitude au Conseil d'administration pour accorder à celui qui est dans le besoin une aide efficace.

L'article 36, en particulier, permet de verser une allocation au conjoint ou à la veuve d'un membre décédé.

Considérant donc que les statuts permettent à la Caisse de secourir efficacement ceux qui ont recours à elle, la commission ne voit pas la nécessité d'inclure un nouvel article et **propose le statu quo.**

Discussion :

M. Lavanchy a la parole et propose un article 35 nouveau, où il serait ajouté un droit au décès, de 100 francs d'indemnité. Au cours de la discussion, plusieurs collègues prennent la parole. Les opinions varient indéfiniment.

« ... nous ne tenons pas à une augmentation de la cotisation...

» ... Pourquoi modifier des statuts en y introduisant un article qui y est déjà ?... »

La commission ne croit pas que 100 francs seraient superflus, mais elle est persuadée que la Caisse de secours est autorisée à le faire en cas de nécessité. C'est pourquoi elle se déclare contre l'assurance au décès.

M. Lavanchy s'oppose totalement à ce qui vient d'être dit. Le mot d'assurance au décès est trop gros. Pour une modeste cotisation de 2 francs, il pense que nous pourrions arriver à créer une sorte de mutualité. Nous ne défendrons pas les privilégiés, mais ceux qui n'ont que leur salaire.

M. Monnet (Territet) expose qu'il ne peut appuyer cette motion — (100 francs ! une goutte d'eau dans le tourbillon des mille actuels) et rappelle le but de la Caisse de secours : **aider les collègues dans le besoin.**

La discussion close, le rapport de la commission est mis aux voix. La majorité se déclare en sa faveur.

Le statu quo est donc maintenu à la majorité des voix.

M. Gudit (Cossonay) précisera plus tard que la Section de Cossonay avait accepté la motion Lavanchy.

V. — **Budget et cotisations :** Parole est donnée au trésorier, M. Jotterand, qui présente le budget qui suit :

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.

Budget 1955

		Recettes	Dépenses
Produit des titres	Fr.	650.—	
Remboursement impôt anticipé	»	250.—	
Produit Imm. « Sur Lac »	»	8 200.—	
Versement Caisse gén. S.P.V.	»	7 500.—	
Impôts communaux, cantonaux	»		1 000.—
Administration	»		4 000.—
	»	16 600.—	5 000.—
	»	5 000.—	
Disponible pour secours divers	»	11 600.—	

Aucune discussion.

Le budget est accepté par l'assemblée générale S.P.V.

VI. — **Modification de l'article 20, alinéa 2 des statuts.**

Le président explique : « Il s'agit tout simplement d'harmoniser les statuts de la Caisse de secours avec ceux de la S.P.V.

L'an passé, à la suite d'une discussion dont vous vous souvenez, **l'assemblée générale S.P.V. avait modifié l'art. 30, alinéa 2, de ses statuts** en lui donnant la forme suivante :

« Les membres du Comité central restent en fonction pendant quatre ans. Chaque année, l'assemblée générale procède au renouvellement du Comité central par séries successives de 2, 1 et 1 membres. »

Comme le C.C. S.P.V. fonctionne en même temps comme Conseil d'administration de la Caisse de secours, je vous propose de donner à l'art. 20, alinéa 2, des statuts, la teneur suivante :

« Les membres du Conseil d'administration restent en fonction **pendant quatre ans.** Chaque année, l'assemblée procède à son renouvellement partiel, par séries de deux, un et un membres. »

Donc, même réaction que pour l'article correspondant des statuts de la S.P.V.

Cette modification est mise en discussion.

Elle n'en suscite aucune.

Elle est approuvée à l'unanimité.

VII. — **Propositions individuelles.**

Aucune.

VIII. — **Election statutaire du Bureau de l'Assemblée.**

Sur la proposition du président du Bureau, ce poste est renvoyé au No VII correspondant de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

L'assemblée de la Caisse de secours et invalidité est close à 16 h. 05.

Le président : *F. Barbay.* Le secrétaire : *H. Gachet.*

GENÈVE *U.I.G. — MESSIEURS*

RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1954-1955

présenté à l'assemblée administrative du 24-2-55

L'an passé, j'émettais le vœu de vous rencontrer toujours plus nombreux aux assemblées générales. Je vous remercie d'avoir si nettement comblé les désirs du Comité. En effet, de 38 présents par séance en 1953, la moyenne a passé à 52 en 1954. Si les chiffres sont parfois éloquents, ils signifient dans le cas présent que vous avez témoigné au Comité une confiance de plus en plus large. Cela lui est un encouragement dont il vous sait gré.

Mutations. — Par suite d'une décision du Département, les stagiaires de 3e ne peuvent plus faire partie des associations professionnelles, contrairement à l'art. 1 de nos statuts. C'est pourquoi, au cours de l'exercice écoulé, l'Union n'a vu entrer dans ses rangs qu'un seul nouveau membre, contre 20 l'an passé. Il s'agit de Georges Carrel, jeune collègue de Puplinge, à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Par contre, plusieurs membres actifs nous ont quittés pour franchir le rideau secondaire, derrière lequel les échelons sont plus nombreux que chez nous. Ce sont Charles Châtelanat, Georges Kliebes et Lucien Dunant, dont les lettres de démission étaient élogieuses pour l'Union et ses comités successifs. A ces trois collègues nous souhaitons les meilleures satisfactions dans leur nouvelle carrière.

Un seul parmi nos actifs a pris sa retraite : c'est Jo Baeriswyl. Parler de lui dans un rapport administratif serait une injure à ses goûts. Mieux vaut laisser à chacun d'entre vous la vision de Baeriswyl se démenant dans son royaume et le remercier simplement pour tout ce qu'il a fait rayonner sur ses collègues, l'Ecole genevoise et notre pays romand tout entier.

Nous avons eu le chagrin de perdre récemment deux collègues qui ont fait honneur à la corporation :

Jules Balthasard, type parfait du régent secondaire rural, devenu rapidement indispensable dans sa commune de Bardonnex — parce qu'il a su d'emblée être un exemple de fidélité, de dévouement et de véritable culture aux yeux de tous : élèves, parents, collègues.

MODÈLES RÉDUITS

BATEAUX - AVIONS
AUTOS
Moteurs - Accessoires
OUTILLAGE

chez

MAX SCHMIDT
JUNIOR
Sté en commandite

22-24 St-Laurent
LAUSANNE

Jean Panosetti, enlevé en pleine force et activité, fut 11 ans régent à Presinge avant d'être appelé à la tête de la gendarmerie genevoise. Sa droiture et son panache, son âme de chef et son cœur d'éducateur rehaussèrent le prestige de nos défenseurs de l'ordre.

A la suite de ces mutations, l'Union compte 158 membres actifs et 97 honoraires.

Activité. — Le Comité, au cours de ses 24 séances et l'Assemblée générale, convoquée six fois, se sont occupés de quatre problèmes importants :

a) Les examens psychologiques des candidats de première année.

b) Les conlusions de notre enquête sur le programme de l'enseignement.

c) Le projet du nouveau plan d'études.

d) La revalorisation de notre fonction.

Les deux premières questions ont été liquidées, non sans peine, à notre satisfaction. Quant aux deux dernières — morceaux de taille et de choix — elles trouveront très probablement, cette année encore, une heureuse solution.

Le Comité n'a donc pas chômé. Je profite de cette constatation pour remercier tous mes collègues du fond du cœur. Quelles que soient la diversité de nos âges (29 à 66 printemps), de nos tempéraments (du nerveux au sanguin) et les divergences inévitables de nos points de vue, nous gardons le cap sur le but et conduirons notre barque à bon port.

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

1. **Examen pédagogique des candidats.** — Cette question ayant été portée à l'ordre du jour de deux assemblées générales et fait l'objet d'un intéressant exposé du Professeur Rey, le 10-5-54, je me bornerai à rappeler de quoi il s'agissait et quelles ont été nos conclusions :

a) L'art. 11 du règlement des Etudes pédagogiques prévoit que l'examen d'aptitudes peut être complété par des examens psychologiques.

b) La crise du recrutement ne justifiant pas leur introduction en tant que barrage supplémentaire, le Département a voulu profiter de cette période pour mettre au point un mode satisfaisant de sélection psychologique, qui ne serait utilisé que plus tard dans le cadre du concours d'admission.

c) Seuls les candidats admis ont à subir l'examen, la première fois le 22-2-54. C'est cette expérience qui a soulevé — comme M. Rey lui-même l'avait prévu — des réactions dans le public et chez les instituteurs. Non pas contre le principe même de ces examens, mais contre la nature de certaines questions posées. En effet, tous ceux qui ont encore le respect de la personnalité humaine — et les éducateurs sont de ceux-là — savent combien il est délicat de présenter certaines questions et illusoire de s'attendre à d'objectives réponses. Notre opinion n'a pas changé : nous maintenons que l'on ne peut porter dans l'abstrait certains jugements de valeur et qu'il est plus sage, par conséquent, d'exclure d'un examen psychologique collectif toute question pouvant paraître indiscrète à certains sujets. M. le professeur Rey a tenu compte de notre avis dans la seconde série d'examens auxquels ont été soumis, en décembre 1954, les candidats admis au concours en septembre. Nous lui en sommes reconnaissants.

2. **Notre enquête.** — Elle revêt pour l'U. I. G. une signification particulière : Nous avons montré que nous étions capables — sans y être obligés — de mener à chef un vaste sondage imposé par les circonstances : critiques de l'école, renouvellement du plan d'études primaire — et cela sans appui — ni financier, ni officiel.

Notre but ? — Connaître aussi objectivement que possible l'opinion du public sur les matières indispensables à enseigner par l'école primaire durant la scolarité obligatoire, afin de posséder quelques directives sûres dans l'élaboration du nouveau plan d'études.

Ce but a-t-il été atteint ? — Non, disent les spécialistes, car votre sondage n'est pas représentatif de l'ensemble du public genevois. — Oui, leur répondons-nous, car mieux vaut, dans le cas d'une enquête telle que la nôtre, l'opinion de 1000 personnes ayant réfléchi et librement répondu aux questions posées, que l'opinion de 2000 inconnus tirés au sort et dont beaucoup eussent répondu sans conviction.

Le rapport Roller, que chacun a reçu et lu sans doute avec le plus grand intérêt, tant il est nuancé et riche d'observations pertinentes, a été largement diffusé et généralement apprécié dans les milieux politiques et sociaux, professionnels syndicaux et pédagogiques. Merci à Roller pour sa précieuse collaboration et à G. Piguet, président de la commission, ainsi qu'aux autres membres qui n'ont jamais reculé devant les assauts répétés du septicisme, durant 4 ans ! Sans oublier la « Tribune de Genève », à qui va toute notre gratitude, pour avoir bien voulu servir d'intermédiaire bénévole entre le public et nous.

3. **Projet du nouveau plan d'études.** — Reconnaissons que sur le plan pédagogique le Département fait de plus en plus appel à la collaboration du corps enseignant et des associations professionnelles. Cela est particulièrement vrai pour la refonte du plan d'études de 1942.

La commission générale (20 membres) et les 17 commissions spécialisées de 5 à 6 membres chacune, sont formées en majorité de praticiens, dont 30 font partie de notre association, non compris les inspecteurs qui les président.

Deux décisions ont été prises à l'unanimité :

a) Maintien du « statu quo » pour toutes les dispositions légales et réglementaires définissant le but, la nature et le programme de l'enseignement.

b) Répartition hebdomadaire du temps disponible en 30 séances de 40 minutes au lieu de 26 de 45 minutes, avec un léger battement indispensable. L'horaire est le même pour les filles et les garçons, la couture correspondant chez ces derniers à des séances d'activité dirigées au choix du maître.

Remarques. — Dans la distribution prévue du temps, nous constatons une légère augmentation en faveur du français et du calcul, augmentation insuffisante à notre avis dans les degrés moyen et supérieur.

La question du maintien ou de la suspension de l'allemand en 7e n'est pas encore réglée. — La composition est introduite en 2e et 3e.

En ce qui concerne l'écriture, le passage de la script à la liée, qui était prévu en 5e, doit être avancé en 2e ou 3e, de manière que les automatismes de la script ne soient pas trop profondément ancrés chez les enfants, qui doivent arriver au degré moyen en possession d'une écriture liée courante. Ce qui était possible autrefois ne l'est-il plus ?

Les commissions des diverses disciplines feront rapport avant le 31 mars. Elles doivent saisir cette occasion pour envisager un programme minimum dans la branche qui les concerne. On en parle toujours mais on n'a jamais rien tenté dans ce sens.

La répartition des matières dans chaque degré, en fonction des capacités enfantines, sera le travail des autres commissions. Enfin la commission des classes rurales devra prendre à cœur de régler une fois sérieusement le sort de ces classes à plusieurs degrés, pour lesquelles il faut prévoir un plan d'étude spécial.

4. **Epreuves de rentrée 1954.** — Le Département ayant tenu compte de tous les vœux formulés par l'U. I. G. en automne 1953, il n'y a eu aucune réclamation au sujet de l'application de ces épreuves en 3e et 4e.

Les maîtres ont donc actuellement à leur disposition une série de tests scolaires pour évaluer, dès le premier jour de la rentrée, la force de leurs élèves en français et calcul. Cet instrument n'est pas à dédaigner.

5. **Groupes de jeunes et des maîtres ruraux.** — Ces deux groupes ont fusionné pour faire œuvre commune : élaborer un recueil d'exercices de vocabulaire sur les chapitres au programme de la 4e à la 7e. Une centaine d'exercices concernant l'Homme ont déjà été composés et expérimentés, par les plus fervents de nos jeunes, stimulés par Kunz.

6. **Groupe choral mixte de l'U. I. G.** — Vous l'avez vu tout à l'heure en chair et en os et à l'œuvre. C'est la meilleure preuve de son existence. Merci à son directeur, notre collègue inspecteur Delor, d'en avoir fait un instrument vocal de valeur. Le corps enseignant genevois n'a désormais plus rien à envier à ceux des autres cantons. Et il ne court plus le risque de faire un complexe d'infériorité.

7. **Conférence sur les écoles soviétiques.** — En juin, notre ancien collègue Robert Luthi, maître de physique, nous a fait part de ses impressions au cours d'un captivant exposé illustré de clichés en couleurs.

Gustave Willemin, à son tour, nous fit en décembre, sur le même sujet, un vivant compte rendu de son voyage pédagogique en URSS.

ACTIVITÉ CORPORATIVE

1. **Revalorisation.** — Tout le problème a été traité à fond dans le mémoire du 31. 12. 54 que nous avons remis en bonnes mains. Nous ne voulons pas revenir ici sur nos revendications, connues de tous et dont le bien-fondé ne se discute même plus.

Nous tenons seulement à exprimer notre reconnaissance aux comités qui se sont succédé depuis 1948 et que présidèrent avec distinction Neuenschwander puis Nussbaum. Ces équipes avaient bien préparé le terrain puisque nous avons pu reprendre telles quelles leurs propositions, en adaptant simplement les montants au 170 %. Les arguments de 1948 ont gardé leur actualité. Nous en avons présenté de nouveaux afin de rendre éclatante l'anormalité de notre situation dans la période de prospérité actuelle.

Disons, par souci d'objectivité, que si nos propositions ont rencontré un accueil de plus en plus favorable, c'est grâce à la cohésion du comité actuel, soutenu par votre confiance, et à sa volonté d'aboutir par le seul moyen de la persuasion mise au service du bon droit, que nous savons de notre côté.

D'aucuns nous ont reproché d'avoir profité d'une fin de législature pour lancer aux députés notre fameuse lettre du 1er juin. Nos représentants ont été ainsi mis en demeure de prendre position. Et, successivement, nous avons été reçus par les partis socialistes, du travail, radical, en juillet, et plus tard par les chrétiens-sociaux. Enfin, le 30 novembre, la commission du budget du Grand Conseil nous a écoutés avec attention, et la plupart de ses membres semblent avoir été convaincus par nos arguments, étayés de chiffres irréfutables.

Le seul obstacle qui retarde encore le passage des bonnes intentions aux réalisations est le slogan « A travail égal salaire égal ». Nous autres instituteurs n'avons pas à nous prononcer sur l'application à nos revendications actuelles d'un tel principe — juste pour autant que les allocations familiales sont elles-mêmes équitables — mais c'est à nos autorités de prendre leurs responsabilités à ce sujet.

Malgré cette pierre d'achoppement, notre projet a été bien accueilli par le nouveau Conseil d'Etat. Et nous faisons confiance à notre actuel chef du Département de l'Instruction publique qui, lorsqu'il a reconnu juste une cause sait la défendre jusqu'à la victoire.

En attendant les réponses des 12 principales villes suisses au questionnaire du Département concernant la rétribution de leurs institutrices, je vous invite chers collègues, à méditer la fin de cette pensée de Montesquieu : « La vie de l'homme n'est qu'une succession de vains espoirs et de craintes sans fondement.

2. **Séance des délégations.** — Elle a été convoquée 3 fois au cours de l'exercice écoulé (6 fois en 1953).

Les sujets qui ont été traités au cours de ces rencontres sont :

a) *L'école enfantine et la loi de 1945 ;* projet d'un art. 135 nouveau.

b) *Problème de l'écriture.* — Un questionnaire sur les conditions de cet enseignement a été envoyée aux divers cantons par le Dpt.

c) *Admissions dans les associations professionnelles.* — Les candidats n'en peuvent devenir membres. Les associations s'engagent à ne pas entrer en rapport avec les stagiaires, autrement que sur le plan pédagogique, dans le cadre des Etudes.

d) *Revalorisation.* — Revendications des 4 associations. Questionnaire aux 12 villes.

RELATIONS

1. **Avec le Département.** — Elles ne se bornent heureusement pas aux seules relations officielles de la séance des délégations. Ainsi, à la veille de l'installation du nouveau Conseil d'Etat, une entrevue eut lieu entre le directeur de l'Enseignement primaire et deux délégués du comité, pour faire le point de la situation. Une autre rencontre nous fut accordée au lendemain de la décision prise par le chef du Dpt. de ne pas confirmer un collègue pour des raisons d'ordre professionnel. Au cours de ces entrevues, que nous avions sollicitées, nous avons toujours pu exposer notre point de vue avec la plus entière franchise et la discussion a chaque fois été cordiale et sans détour. Cela ne signifie pas que nous ayons été d'accord sur tous les points. Ce qui importe, c'est de s'expliquer dans un climat de confiance et d'objectivité propre au jaillissement de la vérité.

2. **Avec le Cartel des fonctionnaires.** — Jusqu'à fin mai, le Cartel fut en sommeil. L'assemblée générale du 2 juin marqua son réveil. Pour raison de santé, M. Hochstaetter, paternel et intelligent président durant des années, se voit obligé de passer la main à plus vaillant que lui. Et c'est M. André Chavanne, professeur de physique comme son prédécesseur, qui fut élu à l'unanimité.

A l'ordre du jour des séances figure régulièrement la question des commissions du personnel. Cette question eût déjà été réglée si les secondaires se soumettaient au principe admis par tous, soit une commission par statut, donc une seule pour l'Instruction publique.

Le Cartel se préoccupe également d'une revalorisation matérielle de la fonction publique, d'une part en réclamant des primes d'ancienneté progressives dès la 20e année de service, d'autre part en exigeant la réadaptation des traitements au taux de l'indice officiel du coût de la vie arrondi au 175 % pour 1955 dès qu'il atteindra 172,5. Remarquons que dans les secteurs privés en Suisse, l'indice des salaires pour les employés atteint 200 et le revenu du travail 247.

3. **Avec la Fédération du corps enseignant genevois.** — Elle n'a plus donné signe de vie depuis deux ans. Est-ce un bien, est-ce un mal ?

4. **Avec l'U. I. G.-D. et l'U. A. E. E.** — Si nous ne collaborons pas en dehors des commissions offcielles, là l'entente est cordiale entre nos délégués, sauf que nous n'acceptons pas aussi facilement que ces dames certains décrets officiels. Nous aimons à retourner le cadeau sous toutes ses faces avant de l'accepter.

5. **Avec la Société pédagogique romande.** — L'année 1954 restera dans les annales de la SPR comme celle du 2e Congrès de Neuchâtel (le 1er en 1920) et de l'élection pour 4 ans du nouveau comité central sous la férule des Genevois. Le transfert des pouvoirs eut lieu dans notre ville le 9 janvier 1955. Désormais, c'est le quatuor Neuenschwander-Pierrehumbert - Mlles Quartier-Schnyder qui ont entre leurs mains le destin de la Romande. A ce sujet, nous ne craignons rien, car Neuenschwander est l'homme qu'il fallait à cette place de proue. Rien ne peut le faire départir de son calme olympien. Il sera digne de ses prédécesseurs G. Willemin (1937-1942) et Duvillard (1921-1924), ce qui n'est pas peu dire.

Félicitons Neuenschwander d'avoir accepté cette lourde charge, tout en déplorant qu'il se sente contraint de démissionner du comité UIG, qu'il présida de 1947 à 1949. C'est sous son règne que l'idée d'une revalorisation de notre fonction prit corps. Il en aura donc été, si notre projet aboutit, le premier artisan. Un simple mais profond merci à cet infatigable collègue et ami, peut seul traduire notre reconnaissance unanime.

Quant à ses collaborateurs et collaboratrices au Comité central, je leur dis aussi : bon courage ! Vous ne savez pas ce qui vous attend.

Du congrès lui-même, je ne dirai quasi rien, l'Educateur No 1 de cette année ayant donné un compte rendu complet de nos assises quadriennales. Je remarque seulement que s'il fut un succès, ce congrès — et c'est le cas — bien peu de Genevois (12 sur 600) purent en jouir, car un malheureux concours de circonstances l'avait fixé au moment de nos promotions. Genève se rattrapera en 1958.

7. **Avec les Fédérations internationales.** — Pour ne pas allonger ce rapport déjà trop long, je vous renvoie aux comptes rendus de Gustave Willemin sur nos relations avec la FIAI, la CMOPE et l'OIT par l'entremise de la SPR. Par contre on n'entend jamais parler du SLV.

DIVERS

1. **C.I.A.** — Les opérations financières continuent à un rythme étourdissant. En 1954, la CIA a acheté 18 immeubles pour 8 millions de fr. Cette politique immobilière permet à notre Caisse de retraite d'assurer peu à peu son indépendance et l'équilibre de ses placements. Notez qu'il en résulte un avantage direct pour les sociétaires désireux de louer un appartement à Genève. En s'inscrivant auprès du Secrétaire de la C.I.A., M. Vierne, ils auront la préférence dans la location d'un logement sis dans un immeuble appartenant à la C.I.A.

La création d'un nouveau fonds d'adaptation a été votée par l'Assemblée générale du 20 septembre, pour constituer les réserves nécessaires au rappel extraordinaire consécutif à l'intégration d'allocations de vie chère dans les traitements assurés.

Enfin, notre collègue Gaud, teneur de livre du groupe C ayant dû démissionner pour raison de santé, il a fallu le remplacer par un comptable qualifié choisi parmi nos membres. Seul notre collègue Fd. Gaudin nous a semblé pouvoir, du jour au lendemain, succéder à Gaud.

2. **Brochures OSL.** — Leur diffusion à Genève a atteint 11 500 en 1954 contre 12 000 en 1953. C'est un beau succès dont nous pouvons féliciter notre collègue du comité P. Haubrechts.

3. **A.G.M.E.P.-U.I.G.** — Ce vocable baroque — pour ceux qui l'ignorent encore — désigne notre groupe de gym dont la fleur s'épanouit dans l'équipe de basket du coach Eigennamm. Sur les 12 rencontres du championnat corporatif genevois 1953-54, elle en a gagné 8, méritant ainsi la seconde place. Bravo ! Mais avec la revalorisation, vous serez tenus de décrocher la première.

3. **Marionnettes.** — La soirée que nous réserva spécialement la Cie des Marionnettes de Genève le 13 mars remporta le plus vif succès. Un spectacle de choix nous sortit quelque peu de la réalité. Puissent les fils que nous tirons dans nos classes répondre aussi fidèlement que ceux du théâtre de la rue Constantin !

◇

Ce panorama de notre activité au cours du 49e exercice de l'Union permet de tirer quelques leçons des événements. Si l'orientation de ceux-ci dépend en partie de l'action plus ou moins influente du comité en fonction, toute victoire définitive n'est assurée qu'au prix d'efforts continus accomplis dans la même direction par les comités qui se sont succédé pendant une certaine période.

Cette dernière décennie (1945-54) sera caractérisée par la réadaptation de nos salaires et l'espoir d'une revalorisation de notre profession. La réadaptation, commencée en 1950, doit se poursuivre sous l'égide du Cartel.

La revalorisation, elle, ne peut être que notre œuvre, une conquête réussie dans la légalité. Mais en fait, elle ne sera que la réparation d'une injustice commise à nos dépens, réparation que le sentiment de notre dignité nous fait un devoir de réclamer avec insistance. D'autant plus que cette injustice a eu pour effet d'éloigner de nos rangs bien des vocations, que des personnes plus ou moins qualifiées on dû remplacer. Donc seule une revalorisation matérielle rendra possible une revalorisation morale, grâce à laquelle notre école populaire pourra peu à peu recouvrer son prestige d'antan, pour le bien de nos enfants, dont l'avenir doit être le premier souci de nos autorités, comme il est le nôtre !

E. Fiorina, président.

UNION DES INTITUTRICES GENEVOISES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE POUR L'EXERCICE 1954

Rompant avec la tradition, notre assemblée générale annuelle, au lieu d'avoir lieu à la fin du froid et neigeux février, s'est transportée au début de ce mois de mars...

« qui rit malgré les averses
et prépare en secret le printemps »

... ainsi que l'affirme le poète.

Nous voici donc ensemble, une fois encore, pour faire un rapide « tour d'horizon » de l'activité de notre Union.

1. **Effectif.** — L'U.I.G. Dames compte à ce jour 213 membres actifs et 98 membres honoraires.

Treize jeunes institutrices sont entrées dans notre association. Ce sont :

Mmes Haldas, Patry, Schenckel ; Mlles Berger, Muhlethaler, Mathys, Gallay, Tornay, Zbinden, Cantova, Martin, Vez, Bontadi.

Cordiale bienvenue, à ces nouvelles collègues !

Elles ont pris la place de 13 institutrices démissionnaires de l'enseignement qui deviennent membres honoraires :

Mme Deshusses ; Mlles Papouzopoulos, Thoni ; Mme Borsa ; Mlle Margairaz ; Mmes Marggi, Gallay ; Mlle Ravillon ; Mme Aubert ; Mlles Rolando et Pattay.

Nous souhaitons à ces collègues une longue et heureuse retraite et nous espérons les revoir souvent à nos réunions.

Je saisis l'occasion pour remercier, au nom du Comité, celles qui, en nous adressant leur démission, y ajoutent quelques mots aimables à notre égard et expriment leur reconnaissance à l'Union.

Quatre démissions : Mmes Bauer-Lagier, J. Blanc, Marti-Bochet ; Mlle Smeykal.

A la fin de 1954, nous déplorons le décès de notre ancienne inspectrice de couture. La personnalité de Mme Trottet, femme aimable et inspectrice compétente restera longtemps présente dans notre souvenir.

2. **Activité.** — Au cours de l'exercice écoulé, votre comité s'est réuni treize fois. Nos séances de comité nous prennent de nombreuses heures, mais elles se déroulent dans une atmosphère si agréable de compréhension, de bonne volonté et de bonne humeur que nous avons, toutes les onze de l'équipe, un immense plaisir à nous retrouver.

Nous avons eu sept réunions de bureau.

Outre ces séances, le téléphone nous a reliées maintes et maintes fois.

Le 24 mars 1954, nous conviions les « correspondantes de bâtiments » et les déléguées autour de gâteaux impressionnants et délicieux. Au cours de cette réunion annuelle le comité renseigne les « correspondantes » et écoute les rapports de nos déléguées auprès de divers groupements.

Cet échange d'informations est des plus intéressants et des plus utiles.

Durant l'année 1954 nous avons organisé sept séances ; dont trois avec l'Amicale des Ecoles enfantines.

En mai, M. Olivier Reverdin nous a transportées au Ve siècle à Athènes. Cette heure d'évasion a été fort goûtée par toutes celles qui l'ont vécue.

En mai et juin, à deux reprises, nous avons eu le plaisir de distribuer — moyennant une petite finance, pour couvrir les frais de papier et de stencil — les fiches de français, d'arithmétique et de gymnastique élaborées par le Groupe des Jeunes et multicopiées par les soins du Département.

Nous savons que bien des collègues ont apprécié ce matériel d'enseignement, tout particulièrement les jeunes institutrices des 2e et 3e années et de nombreuses suppléantes.

En novembre, Mme Prince nous a donné d'intéressantes informations concernant le projet de loi sur l'assurance-maladie et l'assurance-maternité.

En décembre, M. Chapot, inspecteur, nous a parlé du dessin et de l'attitude de l'école à l'égard des courants artistiques.

Le 19 janvier 1955, le comité a tenu à vous mettre au courant de son activité pour la défense de nos intérêts.

Le 23 février enfin, nous avions à nouveau le plaisir d'entendre M. Olivier Reverdin. De cette manière si simple et si érudite à la fois, il nous parla, cela va sans dire, de la Grèce et illustra sa conférence de magnifiques clichés en couleurs.

3. **Relations avec le Département de l'Instruction Publique.** — Les séances de délégations s'avèrent de plus en plus utiles ; par elles, nos associations sont mises au courant des projets et des décisions du Département et sur demande des délégués, certains problèmes sont discutés, des vœux sont présentés, des suggestions émises dont le Département prend acte et auxquels il donne, dans la mesure du possible, une suite favorable. Les sujets discutés portèrent sur :

— les examens psychologiques des candidats de première année ;
— le problème de l'école enfantine et la modification de la loi de 1945 ;
— l'enseignement de l'écriture ;
— la revalorisation.

D'autre part, nous avons été informées des travaux entrepris concernant l'élaboration ou la réimpression de plusieurs manuels, la revision du plan d'études, la nouvelle présentation du Bulletin, etc.

Ces séances de délégations, créées pendant la législature de M. Picot, ont été maintenues par le nouveau Chef du Département.

Nous réitérons le vœu que nous formulions l'an dernier, à savoir que cette institution soit prochainement établie légalement.

4. **Relations avec le Cartel intersyndical du Personnel de l'Etat.** — Le Cartel des fonctionnaires désire présenter prochainement au Conseil d'Etat un projet concernant l'institution de « Commission du Personnel » fonctionnant comme organe consultatif, pour l'ensemble des fonctionnaires cantonaux ; cinq commissions sont prévues, soit une par statut. (Administration, Corps enseignant, Police, Services hospitaliers, Travaux Publics.)

Ce projet n'a pas encore pu être remis à nos autorités en raison de l'opposition du corps enseignant secondaire à une commission commune des enseignements enfantin, primaire et secondaire. D'autre part, le Cartel a récemment adressé au Conseil d'Etat deux demandes : l'une visant à l'adaptation des traitements des fonctionnaires à l'indice du coût de la vie qui oscille depuis un certain temps entre 172 et 173, la seconde concernant des primes d'ancienneté pour tous les fonctionnaires.

5. **Assurance.** — 1954 a été la première année de l'assurance-accidents non professionnels des fonctionnaires par l'Etat. Notre police à la Mutuelle vaudoise a été modifiée en conséquence. Cette année a été bénéfique, très peu de sinistres et, conséquence financière heureuse, une rétrocession de fr. 2 158.60 nous a été versée. Dès que nous serons en possession des listes exactes que la M.V. est en train d'établir, nous procéderons à la remise à toutes les assurées non sinistrées en 1954 de la somme qui leur revient.

6. **Relations avec la Société Pédagogique Romande.** — Le Congrès Pédagogique Romand de Neuchâtel de 1954 a été déserté par le corps enseignant genevois, la date du Congrès coïncidant malheureusement avec nos Promotions. Ces journées sont toujours enrichissantes et nous espérons que les prochains Congrès de la S.P.R. réuniront sans restriction tous les enseignants de Romandie.

Le thème de ce congrès 1954 était « Les relations entre les Autorités et le corps enseignant ». Vous avez toutes reçu le livret de la Romande et lu dans l'« Educateur » les thèses votées après discussions.

Le nouveau comité genevois de la Société pédagogique romande a commencé en janvier 1955 son activité, ceci pour quatre ans ; c'est à Genève qu'il appartiendra d'organiser le 29e Congrès pédagogique.

7. **Entraide.** — Le rapport de la trésorière vous renseignera sur notre action d'entraide. Par les Bons UNESCO, les Parrainages du Tuteur général, de Pro Infirmis, de la Croix-Rouge et du Village Pestalozzi, par vos dons à l'Ouvroir de l'Union des Femmes, vous avez, de votre générosité, aidé bien des malheureux, contribué à soulager bien des misères. Les remerciements que nous recevons nous prouvent que cette œuvre d'entraide doit être poursuivie. Faites donc, chères collègues, toujours et encore le meilleur accueil aux listes du Fonds d'Entraide !

8. **Groupe des jeunes.** — Voici quelques extraits du rapport de Mlle Jeanne Marta, l'actuelle animatrice de ce groupe.

Nos jeunes collègues ont eu 5 séances et ont entendu des exposés de M. Léon Bouffard, sur le Sud-Tunisien et de Mme Ruchon, sur l'écriture liée.

Les membres du Groupe des Jeunes d'aujourd'hui bénéficient du travail des volées précédentes et reçoivent en abondance le précieux matériel d'enseignement (fiches, dictées, textes, problèmes, etc.) que leurs aînées ont confectionné au cours des dix dernières années.

9. **Groupe choral du Corps enseignant.** — Notre jeune chorale compte 33 membres : 20 dames et 13 messieurs. Elle a déjà affronté deux fois le public ; la première, en juin dernier, à la cérémonie de remise des brevets, et la seconde, au début de l'Assemblée Générale de l'U.I.G. Messieurs. Le Directeur du Groupe choral, M. J. Delor, est fort satisfait. Il désirerait recevoir encore, pour la rentrée de septembre, quelques chanteuses, de préférence des sopranos. Que celles que l'art vocal attire s'adressent à M. Delor.

◇

Voici venue l'heure, toujours un peu mélancolique pour le Comité, de prendre congé de deux de ses membres.

Mlle Foex, notre toujours jeune Tante Léo, nous quitte aujourd'hui. Pendant huit années, elle nous a apporté, séance après séance, sa présence souriante, ses avis toujours modérés et sa précieuse expérience. Aussi est-ce avec beaucoup de regrets que nous prenons congé d'une si sage conseillère !

Mais nous serions bien égoïstes de nous lamenter. Réjouissons-nous plutôt de voir notre chère amie prendre, après tant de labeurs, un repos largement mérité, et souhaitons-lui d'en profiter très longtemps.

Le Comité, comme l'Union tout entière sait ce qu'il doit à Mlle Foex et la remercie de tout cœur pour le dévouement qu'elle lui a prodigué.

Mme Marcelle Piguet, elle aussi, nous quitte aujourd'hui, après 5 ans de Comité.

Collègue aimable et d'humeur égale, elle a suivi, avec une ponctualité exemplaire — qui exigea de sa part bien des sacrifices — nos nombreuses séances de Comité, donnant avec une grande simplicité des avis toujours judicieux.

Chère amie, nous vous remercions sincèrement de votre dévouement et nous vous rendons aujourd'hui à votre mari et à votre fils qui vous ont si souvent et avec tant de bonne grâce « prêtée » à nous.

Pour les remplacer, nous avons sollicité deux collègues, qui ont bien voulu accepter de faire partie du Comité et que nous présenterons à vos suffrages dans un moment.

Ce sont : Mme Mermilliod-Monney qui a déjà été membre du Comité et a de nos préoccupations et de notre travail une grande expérience, et Mme Deslarzes, maîtresse de cuisine. Il nous a paru juste de faire une place au Comité à une collègue de l'enseignement ménager.

Notre chère et dévouée trésorière quitte son poste. Elle veut bien rester encore au Comité pendant un an pour aider notre nouvelle trésorière, Mlle Lucette Schwindt. Vous entendrez le dernier rapport financier d'Hélène Berney. Il y a tant d'années — 10 exactement — qu'elle nous exposait l'état des finances de notre association avec son calme sourire, qu'elle semblait inamovible. Mais la trésorerie est une lourde charge... Disons-lui un chaud merci pour son long dévouement et sa remarquable compétence !

Conclusion :

Me voici au terme de mon rapport. Pour conclure, je voudrais exprimer une conviction.

Nous avons souvent entendu formuler, surtout par nos collègues-messieurs, la critique que notre association s'occupait plus d'ouïr des conférences que de défendre les intérêts de ses membres.

A cette critique, je répondrai ceci : Je crois qu'une association, telle que la nôtre, et pour mériter son titre d'Union, se doit d'être à la fois un syndicat et une amicale.

Pour ce qui est de la défense de vos intérêts, nous avons fait, nous faisons et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir. Mais j'estime, avec tout le Comité, que nous devons maintenir notre orientation de ces dernières années, c'est-à-dire organiser, aussi souvent que faire se peut, des séances à but culturel, pédagogique ou récréatif.

Nous avons là de belles heures d'enrichissement intellectuel, de communion artistique, de rapprochement amical qui valent d'être vécues.

La nombreuse participation aux séances grecques, par exemple, nous a prouvé que beaucoup d'entre vous appréciaient ces réunions.

Un proche avenir nous dira si nous sommes dans la bonne voie !

R. Quartier.

L'excès en tout est un défaut, disait le fabuliste, surtout quand il s'agit d'alcool.

L. Junod, recteur de l'Université.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES DE GENÈVE

Assemblée administrative du 3 mars 1955

RAPPORT D'ACTIVITÉ
sur l'exercice 1954-1955

Pour la 2e fois j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de l'U. A. E. E.

Comme l'an dernier, pour limiter le temps consacré à la partie administrative de cette séance, j'ai demandé aux délégués qui prendront la parole dans un instant, d'écourter au maximum leur compte rendu. Je me devais de procéder de même. J'estimais que je n'y aurais aucune peine car, dans mon esprit, l'exercice 1954-1955 n'avait été rempli que de nos démarches au D. I. P. Ce sujet vous ayant été exposé de façon détaillée récemment, je n'aurais plus, à ce que je croyais, que quelques mots à dire. C'est ce que je pensais en entreprenant la rédaction de mon rapport présidentiel. Mais, au fur et à mesure que je fouillais ces douzes derniers mois, je trouvais tant et tant de choses à relever que je n'en voyais plus la fin ! C'est un de mes défauts : j'ai de la peine à être brève. Je vous demande de me le pardonner. Je n'ignore pas combien l'écoute d'un tel rapport peut être fastidieuse et je me suis efforcée de faire le plus de coupures possible dans mon premier brouillon.

Voici donc ce rapport :

Effectif : L'U. A. E. E. compte actuellement 80 membres actifs. Nous avons enregistré cette année 4 adhésions ; celles de Mme Chareyron et de Mlles Gallopin, Chenevier et Vidoudez qui ont terminé leurs études en juin dernier. J'espère qu'elles se trouvent aujourd'hui parmi nous, afin que nous puissions faire officiellement leur connaissance.

En août 1954, 2 collègues ont pris leur retraite : Mmes Breithaupt et Duvillard. Nous les considérons dorénavant comme membres honoraires et leur souhaitons une longue et agréable retraite. Quant aux collègues — elles sont 8 — qui étaient censées s'arrêter, cette année ou les précédentes et ont décidé de poursuivre leur tâche sans se laisser arrêter par une date, nous les en félicitons.

Nous avons pris note de deux démissions: celles de Mme Dubois-Jaunin, qui a quitté l'enseignement, et celle de Mme Wehrli qui passé à l'enseignement primaire. Il est évidemment triste de voir chaque année l'enseignement enfantin et l'Amicale à sa suite perdre un ou plusieurs membres. Mais nous n'en sommes point trop étonnées et nous comprenons les collègues qui désirent franchir un palier. Il n'y a pas de doute que si notre demande de revalorisation était agréée, nous ne verrions pas des personnes spécialisées dans l'éducation des petits émiger à l'école primaire. C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons vivement que nos démarches aboutissent et cela le plus vite possible ; car au train où vont les choses, les classes enfantines tenues par des suppléantes seront de plus en plus nombreuses. Actuellement la proportion est de 94 classes tenues par des maîtresses, contre 76 tenues par des suppléantes ; ces dernières représentent donc le 45 %.

Je viens de lire, dans un rapport de la CMOPE sur la « Préparation à l'enseignement », la phrase suivante :

« Bien des mœurs et caractéristiques de la civilisation viennent de l'éducation donnée à la jeunesse. L'éducation, à son tour, dépend davan-

tage des enseignants et de leurs capacités, que de n'importe quel autre élément. »

Cela est particulièrement vrai pour l'école enfantine, où plus encore que dans les autres stades de l'enseignement il est nécessaire d'avoir la vocation et une parfaite formation. Nous espérons que nos autorités s'attacheront spécialement à cet aspect du problème de l'école enfantine et comprendront qu'une mesure équitable doit être prise à notre égard, pour que nos collègues n'aient plus la tentation de nous quitter.

Séances. Le **comité** s'est réuni 10 fois. A part la correspondance diverse et l'organisation des assemblées, voici les questions qu'il a étudiées :

La situation de l'école enfantine ;
les séances de délégation ;
les examens psychologiques des candidats de 1re année ;
l'admission des candidats dans les associations ;
la représentation de l'Amicale au comité de la S. P. R.

Les **assemblées générales** ont été au nombre de 9 (prévues : 10). Je les rappelle brièvement :

31 mars	Exposé de Mlle Duparc sur le Jeu.
5 mai	Conférence de M. O. Reverdin sur le théâtre grec antique.
9 juin	Filets de perche.
14 octobre	Sortie au Salève.
19 novembre	Nous aurions dû avoir la conférence de M. Bouffard.
24 novembre	Conférence donnée par Mme Prince, sous l'égide du Centre de Liaison des Assoc. féminines.
8 décembre	Soirée d'Escalade — fondue.
23 février	Conférence de M. O. Reverdin sur la Grèce.
3 mars	Assemblée administrative.

Nous avons donc eu 3 séances à but culturel, 3 récréatives et 3 d'information.

Comme l'an dernier, nous avons organisé des séances communes avec nos collègues primaires. Cela ne nous a cependant pas empêchées de rester fidèles aux réunions tout amicales où se retrouvent, avec un plaisir évident, à peu près toujours les mêmes collègues. La promenade au Salève, par une inespérée belle journée d'automne, nous donna du courage pour aborder l'hiver. Malheureusement, nous n'étions qu'une dizaine pour savourer ces quelques heures de répit ensoleillé. Pourquoi ? La fondue, délicieuse oh ! combien, fut le prétexte d'une joyeuse soirée et nous dûmes plus d'une fois sortir nos mouchoirs pour essuyer les larmes que le rire nous arrachait à l'ouïe (et à la vue...) des productions improvisées par notre boute-en-train. Là encore, nous ne fûmes que 15 à bénéficier de ce talent. C'est bien dommage pour les absentes... Je sais qu'il n'est pas toujours facile de se libérer des obligations familiales, de surmonter ses ennuis de santé ou autres ; mais ne croyez pas que nos collègues qui sont le plus assidues à nos séances en soient exemptes ; ce n'est justement pas le cas. Quand je vous vois si nombreuses à une aride assemblée administrative, je ne puis que regretter que vous ne partagiez pas également en grand nombre nos parties de plaisir. L'effort en vaut la peine, croyez-moi !

Peut-être aimeriez-vous voir nos séances orientées de façon différentes; aimeriez-vous entendre traiter d'autres sujets auxquels nous ne pensons pas. Ce n'est pas toujours facile au comité de trouver un thème

de séance, et encore moins de savoir ce qui vous plairait. Aidez-nous donc ! Faites-nous part de vos désirs, de vos critiques. Communiquez-nous les « bonnes idées » que vous pourriez avoir. Participez activement à la vie de notre Amicale. Nous vous en serons reconnaissantes.

Groupe d'échange. Dans l'activité de l'Amicale, s'insère celle du Groupe d'échange, qui a tenu 8 séances. Mlles Baron et Jöhr, qui en sont responsables, nous diront ce qu'a été son activité. Mais d'ores et déjà je les remercie pour le travail qu'elles ont accompli et je les félicite de s'être efforcées d'apporter constamment quelque chose de nouveau à ces séances. Nous devons toutefois constater que ce groupe est fréquenté avec moins d'assiduité que par le passé. A quoi cela tient-il ? Les candidates reçoivent actuellement une formation très variée et complète ; elles ont l'occasion de confectionner davantage de matériel que ce ne fut le cas pour nous. Les maîtresses en fonction depuis un assez long temps éprouvent peut-être une certaine lassitude et hésitent à fournir cet effort supplémentaire. On peut se demander si le groupe d'échange a toujours sa raison d'être ou s'il conviendrait d'en suspendre l'activité pendant 1 an ou 2 ? Vous aurez à vous prononcer à ce sujet. Je regretterais vivement de le voir supprimer. Il est un vivant trait d'union entre différentes générations, une occasion de contacts utiles et un exemple de solidarité. Il y a quelques années, les maîtresses fraîches émoulues venaient y cueillir les fruits de l'expérience de leurs aînées ; aujourd'hui, ce sont les jeunes qui nous transmettent leur savoir tout neuf. Il serait dommage que cet échange cessât d'exister.

D. I. P. Les contacts avec le D. I. P., lors de manifestations ou commissions officielles, ont été nombreux et agréables. Le comité a été reçu deux fois par M. R. Jotterand, directeur de l'enseignement primaire : en avril pour faire le point de la situation de l'école enfantine, et en octobre pour prendre connaissance des conclusions auxquelles M. Jotterand et la conférence des inspecteurs étaient arrivés. Lors de notre séance du 26 janvier, j'ai relaté en détail ce que furent ces négociations. Je ne ferai donc ici qu'en retracer les grandes lignes.

Le D. I. P., en la personne de M. R. Jotterand, a exhumé cette année des dossiers notre requête de 1952 et l'a attentivement étudiée. La conférence des inspecteurs a été nantie de ce problème et a admis la possibilité de revenir au statut d'avant la loi de 1945 ; il semblerait donc que satisfaction nous sera donnée sur ce point et que nous aurons de nouveau droit à la première année primaire. Toutefois, cette décision doit encore être ratifiée par le Grand Conseil. Sur le plan financier, le directeur de l'enseignement primaire, la conférence des inspecteurs et les représentants des trois autres associations professionnelles ont reconnu :

a) que la marge de Fr. 226.— qui sépare actuellement nos salaires de ceux de nos collègues primaines ne se justifie pas et qu'elle doit être réduite ;

b) que l'indemnité versée aux stagiaires de 2e année doit être la même pour les candidates enfantines que pour les candidates primaires.

Fortes de ces appuis, nous avons écrit à M. le président A. Borel pour lui rappeler la teneur des démarches entreprises lors de la magistrature de M. Picot. Nous avons profité d'une séance de délégation pour répéter verbalement les points principaux de notre requête. Le nouveau chef du département nous a répondu qu'il examinerait nos revendications avec toute l'attention désirée.

L'an dernier, je vous avais exprimé mon espoir de voir cette affaire réglée avant l'assemblée générale de 1955. Cette date est atteinte ; et

quoique nous puissions constater qu'un grand progrès a été fait ces derniers mois, je ne puis mentionner aucun résultat effectif. Mais je voudrais espérer qu'une nouvelle année ne s'écoulera pas sans que nous ayons obtenu satisfaction. Le comité ne négligera rien pour que ce but soit atteint.

Au cours de cet exercice, nous avons été convoquées 3 fois en séance de délégation (contre 6 en 1953 pour discuter les points suivants :

l'admission des candidats dans les associations ;
le problème de l'écriture ;
la situation de l'école enfantine ;
la revalorisation demandée par l'U. I.G. MM. ;
informations diverses.

M. R. Jotterand présida ces séances avec objectivité et une large compréhension des problèmes du corps enseignant. Nous lui en sommes reconnaissantes.

Au mois de décembre, le D. I. P. a changé de président. Le 28 janvier 1955, notre nouveau chef a pris contact avec les représentants des associations. Cette séance fut empreinte de courtoisie et M. Auguste Borel nous a semblé nourrir les meilleures intentions à l'égard des maîtres et maîtresses. Souhaitons que l'espoir que nous mettons en lui ne sera pas déçu.

L'avènement de M. Borel fut malheureusement marqué par deux décisions qui nous ont durement touchées : la suppression totale de la lecture globale et une menace sur l'écriture script. La script sera sans doute conservée à l'école enfantine et dans les premiers degrés primaires ; c'est déjà quelque chose. Mais le règne de la globale est terminé. Peu de maîtresse la pratiquaient, mais celles qui l'avaient adoptée y avaient mis tout leur enthousiasme, — je dirai même toute leur foi — et certaines d'entre elles ont été formées exclusivement pour cette méthode, en laquelle elles excellaient. Cette mesure les a profondément déçues et peinées. Nous ne pouvons malheureusement rien tenter pour faire lever cette interdiction ; nous enverrons néanmoins au D. I. P. une protestation de principe contre cette décision.

Indépendamment des séances tenues au département, une déléguée et moi-même avons été invitées à participer aux manifestations suivantes :

cérémonie de distribution des brevets ;
réception des nouveaux candidats ;
conférence aux parents des candidats de 1re année ;
exposition relative aux examens de recrues ;
exposition de l'écolier romand ;
exposition de travaux manuels ;

Nombre de nos collègues ont été appelées à siéger dans des commissions spécialisées : plan d'étude, manuel de lecture, commission de nomination, — ou à fonctionner comme jurés lors des examens du concours. Nous avons ainsi eu l'occasion de participer largement et de façon active à l'organisation de notre profession. J'en remercie ici le D. I. P. et j'exprime aussi ma vive reconnaissance aux maîtresses qui, en acceptant de nous représenter dans ces commissions, déchargent le comité et travaillent pour l'ensemble de leurs collègues.

Relations avec les autres associations

U. I. G. Dames. Cette année encore, notre collaboration avec l'U. I. G. Dames a été effective. Non seulement nous avons organisé des séances

communes (les deux conférences O. Reverdin et celle qu'aurait dû nous faire M. Bouffard), mais l'Amicale a également signé toutes les lettres et appuyé les démarches de l'U. I. G. D. ayant pour but le maintien du principe « A travail égal, salaire égal ».

De leur côté, nos collègues primaires se sont montrées très compréhensives à l'égard de nos revendications et n'ont pas manqué de nous soutenir devant le D. I. P. lorsque l'occasion s'en est présentée. Nous les en remercions.

Plus que jamais, il est nécessaire que nos associations s'unissent. Le légendaire « fossé » existant entre l'école primaire et l'école enfantine ne doit plus être, à l'heure actuelle, qu'un souvenir. La connaissance toujours plus grande que nous aurons du programme, des exigences particulières et des difficultés de nos deux ordres d'enseignement, contribuera à faire l'union entre nous et la lutte que nous menons en commun pour la défense de nos intérêts professionnels la renforcera.

Je souhaite que la collaboration entre l'U. I. G. Dames et l'U. A. E. E. se poursuive, indépendamment du changement de présidentes et que nos liens d'amitié se resserrent d'année en année.

U.I.G. MM. L'Amicale est en excellents termes avec l'Union des instituteurs. Bien que notre activité ne nous rapproche pas souvent, nous avons eu le plaisir de constater chez nos collègues masculins une sincère compréhension de nos difficultés. Ils ont reconnu le bien-fondé de nos démarches et les ont appuyées verbalement à deux reprises.

Syndicat de l'Enseignement. Nos relations avec le Syndicat se sont limitées à nos rencontres lors des séances de délégation. Toutefois, en janvier, il nous a proposé la constitution d'une commission unique, en vue d'étudier le problème de la revalorisation. Cette offre n'ayant pas rencontré l'unanimité des autres associations, notre accord s'avérait inutile et nous avons répondu négativement.

Autres cantons. J'ai eu l'occasion de me rendre aux assemblées générales des maîtresses enfantines vaudoises et de la Société Pédagogique Vaudoise. Dans l'une et l'autre de ces associations, l'accueil le plus cordial nous est toujours réservé, aussi est-ce avec le plus grand plaisir que nous nous rendons à leurs invitations. Les maîtresses vaudoises montrent un vif intérêt pour l'activité de l'Amicale ; mais nous pouvons bien leur rendre la pareille, car leurs idées et leurs créations nous sont infiniment utiles.

Neuchâtel nous a reçues lors du congrès S. P. R. et l'Amicale a été invitée par nos collègues bernoises ; il ne nous fut malheureusement pas possible de répondre à cette invitation.

Fédération du Corps Enseignant. La Fédération n'a pas eu de séance au cours de l'exercice 1954.

Cartel des fonctionnaires. En remplacement de M. Hochstaetter, M. Chavanne a été nommé président du Cartel. 3 séances ont eu lieu traitant notamment des commissions du personnel, de la revalorisation de la fonction publique et de l'adaptation des allocations de vie chère au nouvel indice du coût de la vie.

C.I.A. — Nos délégués à la C.I.A. vous communiqueront leur rapport. Je vous signale toutefois qu'en 1954, la C.I.A. a acheté 18 immeubles, pour une valeur de 5 millions, et vous rappelle que les sociétaires ont un droit de priorité sur les appartements vacants de ces immeubles. S'inscrire auprès de M. Vierne.

Associations féminines diverses. Vous entendrez à ce sujet les

comptes rendus préparés par nos déléguées. Je remercie ces collègues dévouées, qui déchargent le Comité et grâce à qui l'Amicale peut être représentée un peu partout.

Société Pédagogique Romande. En juin dernier, la S. P. R. a tenu son congrès quadriennal à Neuchâtel. Vous avez pu en lire le compte rendu dans l'Educateur. 12 membres genevois, sur 600, ont participé au Congrès. Cette abstention des Genevois fut d'autant plus sensible que c'était à Genève de reprendre le flambeau pour les quatres années à venir. C'est M. André Neuenschwander, membre de l'U. I. G., qui a été nommé président.

Pour la première fois, l'U.I.G. Dames et l'Amicale sont représentées au Comité central romand. Bien qu'il ne faille pas en exagérer l'importance, nous ne pouvons que nous réjouir de cette participation féminine à la gestion de notre profession.

Ecole enfantine : améliorations sur le plan professionnel. Hormis le le remaniement de la loi de 1945 qui nous a été promis mais qui n'est pas encore chose faite, 1954 a vu 3 améliorations sur le plan professionnel :

1. Les candidates enfantines de 2me année paient maintenant les mêmes taxes universitaires que les candidates primaires, alors que jusqu'ici leur tarif était supérieur ;
2. en ce qui concerne les stages, le D. I. P. a décidé que les candidates primaires continueraient à faire un stage en 1re année, — alors même que ce degré ne leur est plus destiné ; et les candidates enfantines feront un stage en 2me primaire, afin d'être renseignées sur les exigences de l'année qui suit immédiatement notre enseignement ; nous approuvons pleinement cette mesure, qui jette un pont supplémentaire sur le fameux fossé dont je parlais plus haut ;
3. deux classes dites d'adaptation ont été ouvertes pour les enfants retardés, de 7 à 8 ans, l'une à l'Ecole du Bd Carl Vogt, tenue par Mlle Vidoudez, l'autre à l'école de Beaulieu, tenue par Mlle Gascard. Il nous intéressera de connaître en fin d'année les conclusions de cette expérience, dont dépendra l'ouverture éventuelle d'autres classes similaires.

* * *

Mon tour d'horizon est terminé.

Je remercie les membres du Comité pour leur aide fidèle et active au cours de cette année. Ils ont contribué à me rendre la tâche non seulement plus facile, mais agréable. Des liens se sont créés entre nous au long de cette législature, aussi n'est-ce point sans regret que je pense à la dissolution de l'équipe que nous formions. Je me console car j'ai la certitude que ces amitiés subsisteront et que d'autre part le futur comité deviendra bien vite à son tour un groupe homogène, à l'atmosphère cordiale.

Je vous remercie toutes pour votre assiduité à nos séances, pour la confiance que vous avez témoignée à votre comité, pour la compréhension que vous avez bien voulu avoir à notre égard, lorsque, malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas arrivées aux résultats attendus. Ce comité se retire ; puisse celui que vous choisirez avoir le bonheur de terminer avec succès l'action que notre prédécesseur avait entreprise !

3 mars 1955.

F. Schnyder

NEUCHATEL

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA S.P.N.-V.P.O.D.

présenté à l'assemblée des délégués du 26 mars 1955

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter relate l'activité de notre Société durant la période d'avril 1954 à fin mars 1955.

1. **Effectif.** — Du Bulletin du 12 février, nous relevons les chiffres suivants déterminés au 1er février 1955 :

Sections	Membres actifs	Membres S.P.N.	Membres V.P.O.D.	Remplaçants Retraités	Membres honneur S.P.N.	Membres aux.
Neuchâtel	100	28	72	—	3	17
Boudry	61	31	30	4	1	3
Val-de-Travers	48	31	18	—	1	2
Val-de-Ruz	35	5	30	1	—	—
Chx-de-Fonds	88	2	86	12	1	10
Le Locle	63	13	50	6	2	14
Totaux	395	109	286	23	8	46

Cet effectif subira un changement important au 31 mars prochain par la décision d'un certain nombre de collègues de démissionner de la S.P.N. pour former l'Union pédagogique neuchâteloise.

Décès. — Au début de ce mois, est décédé notre collègue Arnold Jeanneret, Membre d'honneur de la S.P.N. Membre du comité central au cours de plusieurs années, Arnold Jeanneret avait accepté de tenir sa classe après 65 ans ; il s'en est allé subitement sans avoir réellement profité des années de retraite.

Mlle Rosalie Peter, Neuchâtel, et M. William Porret, de Travers, sont aussi décédés alors qu'ils étaient encore en activité.

Dans sa lettre de démission, notre collègue Gaston Delay, ancien Président romand, dit ceci :

« C'est avec une profonde tristesse que je sors d'une société au sein de laquelle j'ai œuvré pendant quarante-deux années, alors qu'il aurait suffi d'un peu de compréhension de la part de la majorité pour éviter une scission préjudiciable à l'ensemble du Corps enseignant primaire neuchâtelois.

« Je souhaite que les conséquences de cette erreur ne soient que de courte durée et que dans un avenir prochain, les maîtres neuchâtelois retrouvent l'unité qui seule leur permettra de lutter avec succès pour le perfectionnement toujours plus grand de l'école neuchâteloise. »

Cette lettre, comme toutes celles reçues de nos collègues mécontents de l'affiliation de la majorité à la V.P.O.D., accuse celle-ci de manque de compréhension et la rend responsable de la scission. Pourtant, toutes les concessions ont été faites par la majorité ; nous avons répondu à leurs lettres en termes aimables en les rendant attentifs au fait que le comité central n'était pas habilité pour prendre les décisions qu'elles sollicitaient, que celles-ci étaient de la compétence de l'assemblée générale. Les membres se sont déplacés plus d'une fois pour tenter d'éviter le mécontentement, sans résultat. Le fond du problème n'est pas l'obligation de la double affiliation, la cotisation ou l'autorisation de laisser ces collègues adhérer au groupe des Indépendants de l'enseignement secondaire ; c'est en réalité une opposition farouche à toute action syndicale. Nous en donnons pour preuve les opinions diverses de nos collègues Bricola et Jequier à l'assemblée de Neuchâtel alors que le premier demandait de

revoir la cotisation ; à Cernier, en octobre 1954, l'assemblée se réunissait spécialement pour discuter leur affiliation au groupe des Indépendants ; aujourd'hui, nos collègues ont changé d'idée : ils préfèrent former une section libre de toute attache avec un autre groupement. Ces questions sont secondaires : nos collègues veulent être tout à fait étrangers à l'organisation professionnelle par le canal syndical. Nous regrettons leur décision de quitter la S.P.N. au sein de laquelle ils pouvaient rester sans adhérer à la V.P.O.D. Comme notre collègue Delay, « nous souhaitons que cette division soit de courte durée et que dans un avenir prochain les maîtres de l'enseignement primaire retrouvent l'unité qui seule leur permettra de lutter avec succès pour le perfectionnement toujours plus grand de l'école neuchâloise ».

Comment recréer cette unité ?

Il suffirait, pour les dissidents, que la majorité renonce à son action syndicale ; pourtant, nous affirmons que cette action est à la base des améliorations obtenues au cours de ces dernières années.

Il y a un autre moyen : chaque membre de la S.P.N. doit attirer à notre Société tous les jeunes collègues avec lesquels ils peuvent être en relation. Des villages comme ceux de Boudry où la totalité du C.E. a démissionné, relèvent l'influence que peuvent avoir un ou deux collègues seulement ; la même contagion a affaibli notre société à Fleurier où six démissions sont enregistrées, aux Verrières, 3, à Colombier, 3, Couvet, 4. Si ces villages nous avaient été favorables lors des votations de 1951 et 1954, ces démissions ne seraient regrettables que du point de vue sentimental ; elles dénotent, malheureusement, un abandon impardonnable dans la propagande que nous devons constamment faire pour la revalorisation de notre profession au double point de vue pécuniaire et compréhension bienveillante. Considérez l'appel que vient d'adresser le Département à toute personne sortie de diverses écoles, les invitant à suivre pendant une année les cours de l'école normale : n'est-il pas suffisamment éloquent pour nous autoriser à affirmer que la profession n'attire pas la masse, même avec des facilités financières pendant la période d'études ; qu'elle exige des qualités si particulières dans la vie actuelle qu'on lui préfère un travail plus facile et plus rémunérateur, malgré les vacances prolongées ?

Comité central. — En dehors des multiples questions secondaires, les délibérations du central ont eu pour objets l'étude du nouveau Fonds de retraite, les problèmes soulevés par les dissidents, l'élaboration d'un projet de statut et dernièrement la revision des conditions de promotions de nos élèves.

Fonds de retraite. — C'est par 9478 oui contre 9024 non que la loi a été acceptée : vote de justesse qui nous permet d'estimer les sympathies et les jalousies que nous éveillons chez nos semblables. Il est incontestable que de nombreux salariés nous ont été favorables au Locle et à La Chaux-de-Fonds, et que la campagne que nous avons menée, bien que discrète, a joué un rôle important dans le résultat. Rappelons que notre retraite se calcule sur le 100 % du salaire et non plus sur la base légale de 90 %, que la rente invalidité est complétée par le Fonds jusqu'au moment où l'intéressé touche l'assurance vieillesse, que la rente de la veuve passe de 25 % à 30 %. Si nous n'atteignons pas les montants que touchent des collègues d'autres cantons, reconnaissons toutefois que les nouvelles retraites légales marquent une nette amélioration sur le système des allocations votées chaque année par le Grand Conseil.

Plusieurs collègues avaient le droit d'opter en faveur du régime

ancien qui leur assurait à peu près les mêmes rentes que les nouvelles dispositions plus l'avantage de récupérer le Fonds de stabilisation.

Malgré cela, la plupart a préféré entrer dans le Fonds nouveau ; décision curieuse qui ne s'explique que par la crainte qu'ont eue ces collègues d'être traités différemment que leurs collègues plus jeunes si une modification de la loi survenait.

Projet de statut. — En 1951, le Grand Conseil a adopté la loi concernant le statut des magistrats et fonctionnaires. Comme l'indique le titre, ce statut concerne essentiellement les fonctionnaires ; quelques articles peuvent être pris dans un sens plus large et intéresser les Corps enseignants. Cette situation ne nous convient guère. Sommes-nous fonctionnaires cantonaux ou communaux. Cette seule question montre l'importance que pourrait avoir un statut de la profession.

Nos traitements, nos retraites, nos obligations sont fixés par le canton ; la nomination est faite par la commune, ratifiée par le Département de l'I.P.

Cette situation inconfortable se reflète dans les diverses conditions qui sont faites suivant le lieu de travail, dans la question d'assurance du personnel, dans les facilités ou les difficultés que rencontrent vos collègues pour l'obtention de congés alors qu'ils doivent représenter la société pendant les heures de travail, ou dans des cas de deuil, etc.

Un exemple : un collègue de la Chaux-de-Fonds se fracture le bras à la patinoire, pendant les heures d'école : radiographie, traitement, qui paiera les frais ? L'Autorité communale reconnaît que le Corps enseignant n'est pas assuré contre les accidents professionnels, à l'égal des autres employés. Elle consent à payer. Il est permis de douter que toutes les communes aient agi ainsi sans menace juridique.

L'un des buts essentiels de notre demande de statut est précisément la reconnaissance des membres du Corps enseignant dans les effectifs de fonctionnaires cantonaux, avec tout ce que cela comporte, y compris le paiement du traitement par l'Etat.

En fait, le statut demandé s'inspire des thèses votées au congrès romand de Neuchâtel.

Thèse 3. — Le Corps enseignant demande que le droit soit donné à ses associations de participer dans une plus large mesure et d'une manière plus effective et plus métodique à la gestion de l'école.

Thèse 4. — Le C.E. doit être représenté dans tous les organismes qui s'occupent des problèmes scolaires : formation des maîtres, nominations, traitements, programmes, plans d'études, méthodes pédagogiques, instances disciplinaires, élaboration de manuels, choix du matériel d'enseignement, construction d'édifice, etc.

Thèse 5. — L'existence comme les compétences de ces organismes doivent être fixés par des textes réglementaires ou légaux.

Thèse 6. — Les organismes mixtes s'occupant des problèmes pédagogiques doivent être habilités à prendre des décisions exécutoires (et non seulement être purement consultatifs).

Thèse 7. — Les organisations professionnelles doivent pouvoir choisir elles-mêmes leurs représentants dans tous les organismes mixtes.

Thèse 11. — Un représentant du C.E., désigné par ses collègues, doit être membre de la commission scolaire avec voix délibérative.

Thèse 12. — Le traitement du C.E. doit être versé intégralement par

l'Etat, sans préjudice des compléments que les communes peuvent accorder.

Sur ce dernier point, il est intéressant de savoir que la Ville de Lausanne accorde 2700 fr. d'indemnité de résidence à nos collègues, ce qui leur donne un salaire supérieur à celui des inspecteurs scolaires, relevant de la comptabilité cantonale.

Cartel cantonal. — Il a eu 8 séances au cours de l'exercice, dont quatre consacrées à la préparation de la campagne des 19 et 20 juin. Le cartel assure la liaison de notre Société avec le C.E. secondaire et les autres groupes d'employés cantonaux.

Département. — Nos relations avec le chef du Département restent empreintes du même esprit de courtoisie et de compréhension que nous avons connu au début de la législature.

Congrès 1955. — Grâce à la section de Neuchâtel et à l'aide de quelques collègues de celle de Boudry, le Congrès romand laisse à tous les participants un souvenir magnifique. Le comité d'organisation a eu la joie d'apprendre que ses efforts et ceux des diverses commissions ont été récompensés au-delà de toute prévision, puisque cette manifestation lourde de responsabilité financière, laisse un léger bénéfice dû aux soirées théâtrales. Nous adressons notre reconnaissance à tous les collègues qui n'ont compté ni leur temps, ni leurs peines, pour que cette manifestation soit pleinement réussie.

Le Comité du Congrès formé de membres syndiqués et non syndiqués a travaillé dans un esprit de parfaite entente ; pourquoi cette ambiance ne pouvait-elle continuer ? Que de mieux informés répondent à cette question.

Cotisation SPN. — Il nous paraît souhaitable que cette question soit reprise. Les membres syndiqués savent que l'augmentation de la cotisation leur a valu des avantages bien supérieurs au sacrifice consenti. Les membres non syndiqués l'ont compris également puisqu'ils n'ont pas fait d'objection sur ce point jusqu'en 1954 ; pourtant la création du Fonds spécial n'est pas une formule heureuse et nous espérons qu'une solution pourra être trouvée qui évitera l'augmentation de son capital et permettra une utilisation intelligente des possibilités qu'il offre.

Questions professionnelles. — Les groupes de travail organisés par la sous-section de Travail manuel et de réformes scolaires ont mis au point un important matériel d'enseignement et géographie, sciences, vocabulaire, grammaire, arithmétique. Nous félicitons ceux de nos collègues dont l'intérêt, la spécialisation et surtout la persévérance a permis l'élaboration de cette vaste documentation. Nous les remercions d'avoir apporté à l'ensemble des collègues le résultat de leurs recherches et de leur expérience. C'est l'un des moyens qui permet au C. E. de prouver que la profession exige un renouvellement perpétuel, des préoccupations qui dépassent largement les heures de l'horaire et qui, par les élèves, mettent les parents au courant des exigences du métier.

Le questionnaire que nous avons publié dans le Bulletin au sujet de la promotion de nos élèves a suscité un intérêt général. Les rapports des sections sont très divers, ce qui ne nous étonne nullement. Le comité central tentera de tirer les conclusions que vous lirez prochainement dans votre journal corporatif. Nous espérons reprendre aussi la question du passage de nos élèves au progymnase et à l'école secondaire. C'est un problème important qui devrait faire l'objet d'un rapport établi en liaison avec nos collègues de l'enseignement secondaire.

Echos des sections. — Du Locle : Le Comité toujours préoccupé de

maintenir un contact étroit entre tous les collègues du district, avait mis sur pied un programme varié et complet : voyages instructifs, visites, conférences, réunions amicales alternèrent à un rythme qui parut excessif à d'aucuns. Nous pensons pourtant que ce ne fut pas le cas puisque chacune de ces manifestations a réuni un nombre réjouissant d'inscriptions. Les membres de la section du Locle ont été invités à participer à un voyage de 4 jours en Provence, à la visite de la fabrique Maggi à Kempttal et à celle de l'aérodrome de Kloten. Sur le point revendications, notre collègue Hasler s'exprime ainsi :

« La lutte pour l'amélioration de nos traitements et de nos conditions de travail est une lutte de tous les instants. Aussi chaque collègue doit-il apporter sa contribution, si modeste soit-elle. N'oublions jamais que le succès dépendra de notre unité devant les Autorités et le public ».

Relevons encore de ce rapport que les relations avec la commission scolaire sont devenues plus cordiales grâce à notre représentation au Bureau de la dite commission. En quelques occasions nous avons outrepassé notre droit — qui est celui de voix consultative — en prenant une part active aux discussions sans attendre que notre opinion soit sollicitée. Nous sommes cependant d'avis qu'une attitude de complète passivité est incompatible avec notre désir de faire valoir nos idées en matière scolaire.

De la Section de Boudry : Le ton du présent rapport, nous dit notre collègue Rutti, sera moins enjoué que celui de 1953. Il ne doit toutefois pas devenir désespéré bien que l'histoire de notre section aille s'assombrissant progressivement au cours de 1954...

Notre section n'ayant point souffert jusqu'ici de divergences, il était naturel, qu'après l'assemblée de Cernier, le district de Boudry soit le plus touché. Le point final est sombre, chacun en convient. Mais il appartient au passé pour lequel nous ne pouvons rien. L'avenir, par contre, est entre nos mains. Tout à l'heure, nous discuterons les possibilités d'en faire quelque chose de beaucoup plus séduisant que le présent.

Section du Val-de-Ruz. — Trois conférences ont été organisées. Notre collègue Claude Vaucher relève que la crise par laquelle notre association passe est plus grave qu'il ne paraît, car même du côté V.P.O.D. on manque de cohésion, de vitalité, d'enthousiasme.

Section de La Chaux-de-Fonds. — Force nous est de reconnaître que certains milieux financiers cherchent à asservir l'homme pour assouvir leur soif de puissance...

Le seul moyen de lutter contre ces tendances tellement humaines c'est de donner à chacun le véritable bénéfice de son travail. Ce n'est pas dans un pays où chacun à sa part légitime de prospérité générale qu'il faut craindre une révolution, mais bien dans celui ou les appétits des uns auront été si voraces que la misère forcera les autres à accaparer par la force et la violence ce qu'on n'aura pas voulu leur accorder autrement. Ce n'est donc pas sans reflexion que nous disons que le syndicalisme est le meilleur défenseur des classes dites aisées ou possédantes. Nous ne sommes ni envieux des richesses ou des gains des autres, mais nous désirons que les ouvriers aient un salaire satisfaisant et que le Corps enseignant ait la considération et le traitement qui conviennent à ceux qui se dépensent sans compter pour éduquer les enfants qu'on leur confie.

L'effectif de la section de la Chaux-de-Fonds reste stable malgré le nombre de classes qui augmente. Ce sont, en effet, les deux villes montagnardes qui comptent le plus de membres auxiliaires ; cela tient au climat, au peu d'élèves qui se destinent à l'enseignement, à des conditions qui étaient inférieures à celles de Neuchâtel alors que la ville accordait

encore des subventions variables suivant le degré d'enseignement et qu'elle rétribue les travaux manuels donnés en dehors du programme officiel.

Section de Neuchâtel. — Le dernier rapport que nous ayons datant du 13 mars 1954, excusez-moi de ne pas vous en extraire quelques passages.

Rien du Val-de-Travers qui connaît la plus forte commotion.

Ces échos relèvent la diversité de nos sections, et par conséquent la diversité des opinions qu'on y rencontre. Ce qui paraît indiscutable ici est vivement contesté ailleurs. La position des collègues face au problème syndical est étroitement liée à la vie et aux préoccupations de la région qu'ils habitent. Pourtant, et c'est le point important, que nous soyons du Haut ou du Bas, de telle Vallée ou de telle autre, dès que la conversation est engagée sur des questions des méthodes d'enseignement, de résultats obtenus, des difficultés rencontrées dans sa classe, nous sommes tous collègues que les soucis communs unissent dans une affection sincère.

Conclusion. — Le présent rapport est suffisamment long et fastidieux sans la présentation des petits faits divers. Tous les présidents savent que le souci primordial de ceux qui les écoutent est de deviner combien il reste de pages à tourner avant celle qui marquera le point final ; et tous les présidents, je crois, s'astreignent à cette tâche ingrate qu'est la rédaction de faits déjà passés à l'histoire, avec le même souci de les rappeler sans allonger, mais sans oser les fixer en une simple énumération.

Nous nous excusons de n'avoir pas trouvé la formule qui pourrait satisfaire chacun.

Nous avons fait partie du Comité central avant que se pose le problème syndical. Mes collègues, tous mes aînés, me disaient avant la séance : « Ne prends pas trop la parole ; plus vite la séance est terminée, plus vite on aura le plaisir de discuter en mangeant un bon morceau. » C'était le beau temps, presque déjà le vieux temps... Aujourd'hui, les séances du central sont longues, toujours longues, même si elles ne comportent qu'un point à l'ordre du jour. Chaque délégué représente l'un des districts dont nous avons donné une brève idée par les quelques citations que nous avons relevées. Les idées diverses s'affrontent parfois avec une vivacité égale à celle que vous avez connue au cours des assemblées cantonales. Le bon morceau que l'on prenait autrefois passerait peut-être moins facilement, car la discussion reprendrait certainement entre chaque coup de fourchette. Nous subissons malgré nous les conséquences d'une vie trépidante qui astreint chacun à un travail intensif et lui enlève les possibilités de retrouver le calme et la quiétude, qui lui permettraient de considérer toute chose avec la sagesse orientale. L'homme moderne lutte sans cesse ; et quand il a fini de lutter pour sa propre vie, il court les manifestations sportives pour voir lutter d'autres hommes qui prétendent jouer. Qu'en sera-t-il en l'an deux mille si les conditions de vie nous propulsent dans ce tourbillon au même rythme accéléré que nous connaissons depuis 1900 ?

Nous remercions nos collègues qui ont accepté de diriger notre société au cours de telles années et souhaitons à nos successeurs de connaître une période de réaction qui leur accorderait le temps de lier amitié autour d'une table sans paperasse, avec des collègues qui n'auraient plus rien à revendiquer, que le public comblerait de cadeaux, et qui parleraient de l'étonnante intelligence des douzes élèves qui leur seraient confiés.

La Chaux-de-Fonds, le 25 mars 1955. Le président, *W. Zwahlen.*

VARIÉTÉ

EXAMINATEURS ET EXAMINÉS

Quand ces fameux examens (très justement appelés épreuves, mais que ne sont en réalité des épreuves que pour les maîtres) sont terminés, les examinateurs font leurs réflexions. Ils ont beau écrire « Harithmétique » et « Ortographe » sur le cahier des visites (cela s'est vu !), ils ont leurs opinions et les émettent dans le public. Ils parlent de « bonne ou de mauvaise classe », de « bons ou de mauvais maîtres ». Ils en ont le droit, ils savent : on les a nommés experts. C'est un titre d'honneur.

Quant aux écoliers, ils ont aussi leur opinion, mais, en général, on ne la leur demande pas. Ils ont tenu, en ce grand jour, à se montrer à la hauteur. Ils ont voulu que ça brille, que ça « poutse », comme disent les yasseurs. Et, pour cela, ils ont mis, non seulement un beau costume, un bec tout neuf à leur plume et arboré leur écriture des dimanches et des jours fériés, mais ils ont tenu aussi à fleurir leur orthographe. Ils ont voulu faire honneur aux leçons reçues. Aussi, l'idée d'écrire les mots tout simplement, comme ils se prononcent, leur est-elle apparue comme une offense à l'effort et à la réflexion. Ils font fi, en général, de la logique, sauf s'ils se relisent longuement... Dès qu'ils raisonnent un tant soit peu, c'est pour mettre un **t** à abri ou un second **r** à chariot.

Le maître dicte : « Les blés ondulaient sous la brise. » Sans honte, mais le plus innocemment du monde, ils écrivent : « Les blés ont du lait... »

Tandis que les écoliers moyens, qui ont hâte que leur dictée soit donnée à l'expert pour pouvoir plus vite prendre la clé des champs et dépenser les deux sous qui pèsent si fort dans leur poche, ont expédié le mot fanfare tout bêtement avec deux **f**, la petite Olga a accumulé les difficultés et avoue fièrement l'avoir écrit PHANPHARD, disant en manière de conclusion : « La maîtresse sera plus contente. »

M. Matter.

RÉCONFORT

C'est entendu, on se plaît à nous le répéter : la vocation d'institutrice est belle. Nous sommes appelées à former des hommes et des femmes utiles à la société, nous meublons leur esprit, nous façonnons leur caractère, nous jetons le bon grain. Mais nous ignorons tout ou presque tout de la moisson.

Il est une chose que nous nous demandons quelquefois : « Qu'est-ce que nos écoliers pensent de l'école ? Est-elle pour eux un devoir pénible, un besoin, une joie ? »

Ils y viennent parce qu'il le faut, parce que leurs parents et la loi les y obligent, ils y travaillent par crainte des mauvaises notes et des punitions. Mais, au fond, tout au fond, trouvent-ils leur lot bien enviable ?

J'en ai toujours un peu douté, mais j'ai eu, au cours de ma carrière, la preuve éclatante du contraire. Dans la composition « Quand je serai grande » que je propose à chacune de mes volées et dont le texte est laissé à leur libre imagination, les fillettes ont échafaudé de ces beaux projets d'avenir qui font d'autant plus de plaisir qu'on les sait fragiles...

Eh bien, toutes, toutes ces petites filles de 9 ans comptent se marier et avoir des enfants, pas trop... (une fille et un garçon parraissent suffire à leur bonheur). Toutes comptent envoyer leurs enfants à l'école et les aider dans la préparation de leurs devoirs. C'est beau et réconfortant, n'est-il pas vrai, à cette époque troublée, où les esprits sont prédisposés au pessimisme, où l'on parle de renversement des valeurs, de la faillite de la famille ?

Toutes ces fillettes veulent devenir mamans et faire de leurs enfants de bons écoliers. Et moi qui croyais, dur comme fer, que nos élèves s'estimaient des victimes et songeaient à entrer dans l'enseignement... pour se venger. *M. M.-E.*

ÇA A RECOMMENCÉ

Ça a recommencé.

Ceux qui étaient à la montagne sont redescendus avec armes et bagages. Les enfants qui séjournaient chez une tante ou une grand-mère, quelque part à la campagne ou en Suisse allemande, sont revenus. Les Colonies de vacances et les cures d'air ont fermé leurs portes, et les maisons d'école ont rouvert les leurs.

Les tables sont blanches, les corridors nets, les planchers fraîchement huilés. Au tableau noir subsiste encore le dernier calcul de la dernière matinée. Il a passé toutes les vacances là avec ses chiffres mal faits. Les mamans ont repris l'habitude de regarder la pendule, de faire les repas à l'heure et d'envoyer leurs enfants tôt au lit. Les enfants, hâlés par le bon air de la mer, de la montagne ou des champs, ont appris à nouveau l'ordre et l'exactitude. Ils ont retrouvé leur sac, leurs livres et même quelques vagues éléments de lecture et de calcul. Les maîtres, qui avaient tenu à oublier et à faire oublier aux autres qu'ils possédaient en un lieu de la terre une classe peuplée de quarante écoliers, ont retrouvé, en même temps que la mémoire, des vêtements et des habitudes de civilisés.

Ça a recommencé.

Tous les matins, entre sept et huit heures, un brouhaha joyeux remplit les rues qui, deux mois durant, connurent un silence relatif. A midi, les agents de la circulation sont de nouveau sur les dents.

Un saint zèle anime tout le monde et, des fenêtres ouvertes, s'échappent des chants, des réponses en chœur ou la voix grave du maître qui dicte un thème ou explique une leçon.

Et le petit Lolo, qui a le sens des mathématiques pratiques, de déclarer à sa maman qui lui demande : « Es-tu content d'avoir recommencé l'école ? » — « Oh, oui, et puis, dans six semaines, il y aura les vacances d'automne ! ».

Le travail est la meilleure des choses.

Ça a recommencé. *M. Matter.*

Il ne faut pas qu'un seul être humain ait le droit de dire : « On ne m'a pas appris que l'alcool est dangereux quand on en use avec excès.»

Ligue des Femmes suisses contre l'alcoolisme.

Les tableaux verts palor-

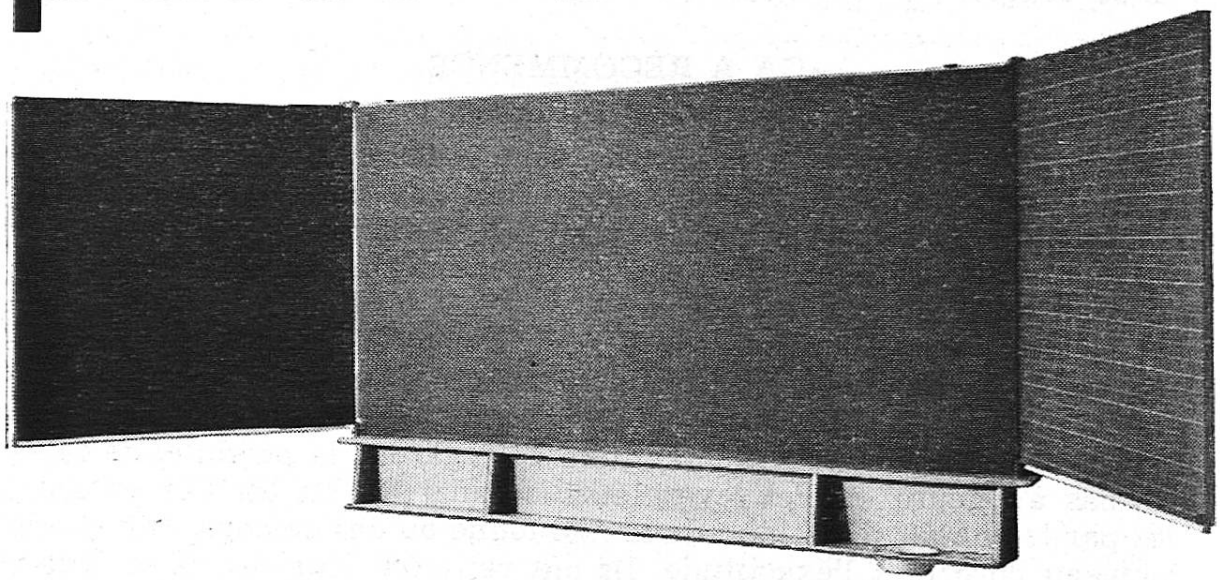

sont un bienfait pour les yeux

Les tableaux PALOR, brevet ✠, décalables (en bande, à volet ou à 4-8 feuillets pivotants), sont tous livrables en vert-palor ou gris-ardoise.

Les tableaux PALOR sont munis d'une couche durable «Eternit» qui les rend inrayables et résistants à l'eau. La surface d'écriture est matte, sans reverbération, facile à nettoyer et à séchage rapide.

Demandez renseignements et prospectus à

PALOR S. A. Niederurnen

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Une belle promenade d'école avec le chemin de fer

MARTIGNY - CHATELARD - CHAMONIX

dans la Vallée du Trient, la région des belles excursions : Chamonix, Lac de Barberine, Glacier du Trient, Van, Salanfe, La Creusaz. Réduction de 75 o/o aux écoles. Trains spéciaux sur demande.

Sur la ligne :

LE TÉLÉSIÈGE de LA CREUSAZ

*conduit en 15 minutes de **Marécottes** (1100 m.) à **La Creusaz** (1800 m.) un des plus beaux belvédères des Alpes, en face des Massifs du Mt-Blanc et du Trient avec vue étendue sur les Alpes valaisannes et bernoises. Il facilite l'accès à des excursions appréciées : Emaney, le Luisin, Salanfe, etc.*

A l'arrivée du télésiège :

LE GRAND RESTAURANT DE LA CREUSAZ

avec ses spécialités de râclettes, fondues, viande séchée, ses dîners de salé maison et gigot d'agneau.

Dortoirs pour 150 personnes sur matelas

Même maison : Café de la Place à Martigny

Marcel et Miquette Darbellay

Demandez prix courant à **NIDECKER**

ROLLE

Fabrique d'articles en bois

Spécialiste dans le matériel d'école

Tél. 7 54 67

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

Visitez
MORAT

Ses plages
Ses remparts
Ses arcades

Hôtel Dent-de-Lys *se recommande pour vos sorties d'école*

Les Paccots s/**Châtel-St-Denis** PRIX SPÉCIAUX *L. CHASSOT*

ESTAVAYER-LE-LAC

laisse à ses visiteurs un souvenir durable. Endroit idéal pour courses scolaires. Bons hôtels accueillants. **Plage - Château - Musée**
Reinseignements par Société de Développement.

MONTREUX, 13 août 1955 XCIe année — No 29

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces :
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

A l'enseigne de la

Lampe Eternelle

vous trouverez
un cadre accueillant

★

Un bon vin
et des spécialités au fromage

E. PAUTEX

Caroline 1 Lausanne

EAU DE TABLE PAR EXCELLENCE

Montreux

EAU
MINÉRALE ALCALINE

La précision suisse
au service du
stylo à bille

c'est ce que vous offre le

Stylo à bille

CARAN D'ACHE 55

« SUPERMATIC »*

* Entièrement automatique 2 x rétractable, par pression sur le bouton ou sur le clip · Ejection automatique de la cartouche, lors du changement de celle-ci